

CONSULTATION 2008-2010

**LA PLANIFICATION
DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC
POUR LA PÉRIODE 2008-2010**

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

**Immigration
et Communautés
culturelles**

Québec 

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, en collaboration avec les secteurs et directions du Ministère.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Ce document est disponible en ligne, dans le site Internet du Ministère :

www.micc.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, juin 2007

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-50344-6

Version électronique : 978-2-550-50345-3

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE	v
SOMMAIRE	vii
INTRODUCTION	1
1. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION	3
1.1. L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration	3
1.2. Les récentes actualisations des objectifs et principes	4
1.3. Les orientations de la planification triennale 2005-2007	4
2. LES ENJEUX LIÉS À L'IMMIGRATION	6
2.1. L'enjeu démographique	6
2.2. L'enjeu économique	18
2.3. L'enjeu linguistique	25
2.4. L'ouverture sur le monde	28
3. LES DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION	29
3.1. L'intégration au marché du travail	29
3.2. La francisation des immigrants	31
3.3. La régionalisation	34
3.4. Le maintien du consensus social	36
3.5. La capacité organisationnelle	39
4. LA GESTION DE L'IMMIGRATION	40
4.1. Les contraintes	40
4.2. Les perspectives et limites quant aux programmes d'immigration	44
4.3. L'évolution de l'immigration permanente au Québec au cours des dix dernières années	51
5. LES SCÉNARIOS	54
 LES GRAPHIQUES	
Graphique 1: Évolution de l'indice synthétique de fécondité, Québec, 1956-2006	7
Graphique 2: Évolution de différents groupes d'âge de la population québécoise selon le scénario de référence de l'ISQ, 2006-2051	10
Graphique 3: Population totale projetée selon les hypothèses «A» et «B», Québec, 2006-2051	14
Graphique 4: Population totale projetée selon les hypothèses «B», «C» et «D», Québec, 2006-2051	15
Graphique 5: Population projetée des 20-64 ans selon les hypothèses «A» et «B», Québec, 2006-2051	15
Graphique 6: Population projetée des 20-64 ans selon les hypothèses «B», «C» et «D», Québec, 2006-2051	16
Graphique 7: Nombre d'immigrants admis au Québec de 1997 à 2006	51
Graphique 8: Scénario 1: réduction de l'immigration	59
Graphique 9: Scénario 2: stabilisation de l'immigration	61
Graphique 10: Scénario 3: croissance légère de l'immigration	63
Graphique 11: Scénario 4: croissance moyenne de l'immigration	65
Graphique 12: Scénario 5: croissance élevée de l'immigration	67

MOT DE LA MINISTRE

DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le Québec, reconnu mondialement comme une terre d'accueil au cours des dernières années, est devenu un véritable chef de file en matière d'immigration. Considérée comme un facteur important pour le développement du Québec, l'immigration répond principalement et concrètement à des enjeux majeurs d'ordre démographique et économique.



En 2050, quelque 30 % de la population du Québec sera âgée de 65 ans et plus. Par conséquent, le Québec sera parmi les sociétés les plus vieilles du monde. Cette situation affectera directement son économie, notamment à cause de la diminution de la population en âge de travailler et du ralentissement en conséquence de la croissance économique qui entraîneront à leur tour une pression accrue sur les finances publiques. Tout cela risque alors de s'ajouter aux pénuries importantes déjà connues en main-d'œuvre et en relève entrepreneuriale.

Le Québec reconnaît l'immigration comme un levier stratégique. Déjà, entre 1991 et 2001, les personnes immigrantes ont compté pour plus de 60 % de la croissance de la population active. Dès 2011, la totalité de cette croissance pourrait provenir de l'immigration. C'est dire l'importance qu'a eue et qu'aura de plus en plus l'immigration pour le Québec.

Pour cette raison, je crois qu'il est essentiel de lancer l'exercice de planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 et de vous inviter à participer en grand nombre à la consultation publique qui se tiendra prochainement. Votre contribution est essentielle, car le Québec vivra sous peu l'effet de ces changements. Au terme de cette consultation, le gouvernement devra décider des volumes et de la composition de l'immigration qui sera accueillie au Québec au cours de cette période ainsi que de sa répartition par composante.

Le succès de la politique d'immigration est étroitement lié à celui de l'intégration des personnes immigrantes. Étant conscients de cette réalité, nous avons mis en place des programmes afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

La consultation publique sera l'occasion de réfléchir collectivement sur les enjeux démographique, économique, linguistique et socioculturel liés à l'immigration et d'approfondir notre compréhension de la contribution de l'immigration au développement de la société québécoise. Cet exercice sera également l'occasion de discuter des défis actuels en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de même que des contraintes et perspectives à prendre en compte dans la gestion de l'immigration.

Nous serons ainsi mieux en mesure de répondre aux besoins présents et futurs des Québécoises et Québécois. Grâce à l'apport de l'immigration, nous préparons l'avenir du Québec pour qu'il demeure une société prospère.

Je souhaite vivement que cette consultation permette aussi, à nouveau, de refaire le consensus autour des grandes orientations de la politique d'immigration du Québec.

Le présent document de consultation et les annexes qui l'accompagnent visent à favoriser cette réflexion et à alimenter les échanges sur l'immigration qui pourrait être accueillie au cours des trois prochaines années.

À toutes et à tous, bonne lecture, bonne réflexion et bonnes délibérations!

La ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Yolande James". The signature is fluid and cursive, with the first name "Yolande" and the last name "James" clearly distinguishable.

Yolande James

Montréal, juillet 2007

SOMMAIRE

La présente consultation publique porte sur la planification de l'immigration permanente au Québec pour la période 2008-2010. Depuis plusieurs années déjà, l'exercice de planification de l'immigration porte sur un horizon de trois ans et donne lieu à de larges consultations qui sont l'occasion de refaire le consensus autour des grands objectifs de la politique d'immigration du Québec. En vertu d'un changement apporté à la Loi sur l'immigration au Québec en 2004, les orientations en matière d'immigration doivent maintenant être déposées à l'Assemblée nationale pour étude par la commission compétente.

Dans cette optique, le document de consultation réunit de l'information sur les divers éléments à prendre en compte dans le cadre de cet exercice. Après un bref rappel des grandes orientations gouvernementales, il expose les enjeux associés à l'immigration, les principaux défis en matière d'accueil et d'intégration de même que les contraintes et perspectives relatives à la gestion de l'immigration. Il présente enfin divers scénarios quant aux volumes et à la composition de l'immigration pour la période 2008-2010.

La politique gouvernementale

C'est en 1990, dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, que sont spécifiquement définies pour la première fois les grandes orientations du Québec en ces domaines. Adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, cet énoncé de politique assigne à l'immigration quatre objectifs majeurs, soit de contribuer au redressement de la situation démographique du Québec, à sa prospérité économique, à la pérennité de son caractère français et à son ouverture sur le monde. Porteur d'une vision à long terme, l'énoncé précise que la poursuite de ces objectifs doit se réaliser dans le respect des principes selon lesquels le Québec est une société moderne et démocratique, où le français est la langue commune de la vie publique, qui est pluraliste et ouverte aux apports extérieurs, dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire. Bien qu'ils aient été actualisés depuis, ces objectifs et principes demeurent d'actualité.

Les enjeux liés à l'immigration

L'immigration est d'abord associée à un **enjeu démographique**. La démographie québécoise est marquée par un ralentissement de la croissance et un vieillissement prononcé et rapide de la population. Les impacts prévisibles de ces tendances sont importants : déclin de la population totale, diminution marquée de la population en âge de travailler, rareté de main-d'œuvre, ralentissement de la croissance économique, pressions accrues sur les finances publiques, baisse du poids relatif du Québec au sein du Canada. Sans être une panacée, l'immigration peut, en combinaison avec d'autres interventions, contribuer à atténuer ces impacts, notamment en permettant de reporter l'amorce du déclin de la population et de ralentir la baisse de la population en âge de travailler.

L'immigration est également associée à un **enjeu de nature économique**. Tant pour l'immigrant que pour la société d'accueil, l'emploi est généralement la première condition de réussite de l'immigration. À cet égard, la conjoncture est plutôt favorable : les taux d'activité et d'emploi sont élevés, le chômage est relativement faible et les postes à pourvoir sont nombreux. Dans ce contexte, l'immigration peut être un stimulant et un atout importants. Elle peut retarder, voire empêcher, le déclin de la population d'âge actif, combler des besoins en main-d'œuvre, élargir l'expertise québécoise, accroître l'entrepreneuriat, favoriser l'accès aux marchés étrangers et avoir un impact positif sur les finances publiques.

La **pérennité du fait français** est également un enjeu majeur au Québec. Des efforts consistants sont donc déployés, tant sur le plan de la sélection que sur celui de l'intégration linguistique, afin que l'immigration contribue à la vitalité du fait français. En faisant de la connaissance du français un facteur déterminant dans la sélection des travailleurs qualifiés et en augmentant le nombre de ces travailleurs, le Québec a pu accroître substantiellement la proportion des immigrants qui connaissent le français à leur arrivée. Inférieure à 40 % il y a dix ans, cette proportion s'élevait à 58 % en 2006. Cela dit, la question linguistique exige toujours une extrême vigilance et les efforts de francisation doivent se poursuivre et s'adapter aux besoins.

L'immigration contribue enfin à **l'ouverture du Québec sur le monde**. En plus d'importer avec elles une culture, des connaissances et des savoir-faire qui viennent enrichir le patrimoine socioculturel du Québec, les personnes immigrantes favorisent la croissance de réseaux et contribuent au rayonnement de la francophonie québécoise.

Les défis en matière d'accueil et d'intégration

Le succès de la politique d'immigration est étroitement lié au succès de l'intégration. Aussi l'exercice de planification doit-il prendre en compte les défis qui se posent à la société d'accueil, en particulier relativement à l'intégration des immigrants au marché du travail, à la francisation, à la régionalisation, au maintien du consensus social et à la capacité organisationnelle, ainsi qu'à la gestion de la diversité.

Pour ce qui est de l'emploi, le marché du travail semble en mesure d'absorber des nouveaux venus et il en aura même besoin pour maintenir la croissance économique. Leur apport sera d'autant plus avantageux que l'on comptera parmi eux des personnes sélectionnées en fonction des besoins du marché du travail. Toutefois, malgré un contexte favorable, l'insertion en emploi des nouveaux arrivants est parfois difficile, et ce, même chez ceux qui possèdent les caractéristiques socioéconomiques recherchées. Il faudra donc redoubler d'ardeur afin de surmonter les obstacles liés à la reconnaissance des acquis et des compétences, et de répondre adéquatement aux besoins en matière de services d'accueil et d'intégration. La révision récente de la grille de sélection devrait aussi faciliter cette insertion.

Les besoins relatifs à la francisation restent importants. Du fait de l'augmentation des volumes globaux d'admissions, nombre d'immigrants ne connaissent pas le français à leur arrivée, même si le pourcentage relatif de ceux qui parlent français augmente. De même, le niveau de maîtrise du français requis des nouveaux arrivants est souvent plus élevé que par le passé, en raison de la complexification du marché du travail. Dans ce contexte, le Ministère a déjà entrepris de diversifier son offre de services en francisation et de favoriser l'apprentissage du français dès l'étranger. Ces efforts devront se poursuivre et s'intensifier.

Une meilleure répartition de l'immigration sur le territoire est également au nombre des défis à relever. La forte concentration de l'immigration à Montréal fait porter à cette dernière une responsabilité considérable en même temps qu'elle prive d'autres villes ou régions de l'apport économique et culturel de l'immigration. À cet égard, les mesures prises par le Ministère et ses partenaires ont commencé à porter des fruits, le nombre de personnes immigrantes admises résidant à l'extérieur des grandes agglomérations de la région métropolitaine de Montréal étant en hausse. Là encore, le travail doit se poursuivre, en concertation avec les divers partenaires concernés.

Le maintien du consensus social autour de l'immigration doit rester une préoccupation constante. Jusqu'à tout récemment, les résultats des sondages sur les perceptions relatives à la diversité ont été positifs. Au cours des derniers mois cependant, des débats sur les pratiques d'accommodement ou d'ajustement liées aux différences culturelles ont eu cours au Québec. Des inquiétudes ont été exprimées, particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte à l'identité et à la place de la religion dans l'espace public. À l'évidence, l'immigration continuera d'accroître la diversité religieuse, ethnique, culturelle et linguistique de la société québécoise. Pour nombre de spécialistes, il s'agit d'un des défis importants auxquels il faudra faire face au cours des prochaines années. La commission Bouchard-Taylor contribuera à cette réflexion. Parallèlement, les interventions visant à faire connaître aux nouveaux arrivants les choix de société qui caractérisent le Québec moderne et l'importance accordée aux valeurs démocratiques définies par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, notamment au regard de l'égalité entre les sexes, devront se poursuivre et s'intensifier, tout comme les travaux visant à prévenir l'exclusion et à favoriser le rapprochement interculturel.

La gestion de l'immigration

Outre ce qui précède, l'exercice de planification de l'immigration doit aussi tenir compte des contraintes et perspectives entourant la gestion de l'immigration, et notamment des limites à la capacité d'intervention du Québec.

En vertu de la Constitution canadienne, l'immigration est un domaine de compétence partagée entre le Canada et les provinces, avec prépondérance de la loi fédérale. Bien que le Québec ait acquis des responsabilités importantes, le gouvernement fédéral demeure responsable d'éléments structurants, dont la définition des catégories générales d'immigration et de certaines conditions applicables à ces catégories. En conséquence, les volumes d'admissions dans certaines catégories ne dépendent pas (ou très peu) de décisions du Québec. C'est le cas pour la composante familiale et pour les personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada à la suite d'une demande d'asile. Pour ces deux composantes, la détermination des volumes relève essentiellement d'un exercice de prévision et non de planification.

En réalité, la marge de manœuvre du Québec pour intervenir sur la taille et les caractéristiques de son immigration porte sur les composantes du mouvement qui font l'objet de sélection, soit, essentiellement, les candidats de la composante économique, travailleurs et gens d'affaires, et les réfugiés dont la demande est traitée à l'étranger. Pour ce qui est de la composante économique, les bassins de candidats correspondant au profil recherché par le Québec, notamment en ce qui a trait à la connaissance du français, ne sont pas infinis et la concurrence pour l'immigration économique ne cesse de croître entre les pays développés qui font face aux mêmes défis que le Québec, notamment sur les plans démographique et économique.

Au cours des dix dernières années, les volumes d'immigration au Québec ont connu une augmentation importante passant de 27 684 en 1997 à 44 686 en 2006. Cette croissance de l'immigration a été en grande partie attribuable à la hausse de l'immigration économique, et tout particulièrement à celle des immigrants travailleurs, dont le nombre est passé de 7 600 en 1997 à quelque 23 500 en 2006.

Les scénarios envisagés

Le document de consultation présente cinq scénarios d'évolution de l'immigration pour la période 2008-2010 ainsi que les impacts de ces scénarios. Par rapport au volume d'admissions prévu pour 2007 (entre 43 800 et 46 000), ces scénarios se présentent de la façon suivante :

- Scénario 1 : réduction de l'immigration (40 000 admissions en 2010)
- Scénario 2 : stabilisation de l'immigration (46 000 admissions en 2010)
- Scénario 3 : croissance légère de l'immigration (50 000 admissions en 2010)
- Scénario 4 : croissance moyenne de l'immigration (55 000 admissions en 2010)
- Scénario 5 : croissance élevée de l'immigration (60 000 admissions en 2010)

Quel que soit le scénario, les volumes d'admissions varient uniquement pour les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les réfugiés sélectionnés à l'étranger, puisque c'est là que s'exerce la marge de manœuvre du Québec.

Ces scénarios ont des impacts divers. Toute diminution de l'immigration aurait nécessairement pour conséquence de réduire la contribution de l'immigration à l'enjeu démographique, et ce, d'autant plus que cette diminution ne peut se concrétiser que par la réduction de la taille de la composante économique. À l'inverse, l'augmentation de l'immigration, en combinaison avec d'autres interventions, pourrait permettre de reporter l'amorce du déclin de la population totale et de ralentir la baisse de la population d'âge actif, ce qui aurait des impacts positifs sur la démographie et sur l'économie. Par ailleurs, le succès de l'immigration étant lié à celui de l'intégration, toute hausse de l'immigration se traduira par une hausse correspondante des besoins et des efforts à consentir en matière de francisation, de services d'accueil et de soutien à l'intégration de même qu'en ce qui a trait aux interventions visant à accroître l'ouverture à la diversité et à encourager le rapprochement et le dialogue interculturels.

INTRODUCTION

L'immigration fait partie intégrante de l'histoire du Québec. La société québécoise d'aujourd'hui est en effet le produit d'un amalgame complexe et fructueux entre des autochtones d'Amérique du Nord, les descendants des premiers colons venus de France, les Britanniques arrivés à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle, et des immigrants d'origines diverses, venus par vagues successives, que ce soit des loyalistes américains, des Irlandais fuyant la famine et le choléra, des Noirs fuyant l'esclavage ou, plus récemment, des personnes venues de tous les coins d'Europe, des Antilles, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Asie, pour trouver de l'emploi, rejoindre un membre de leur famille proche ou échapper à la guerre ou à la persécution.

Si l'immigration est une constante de notre histoire, sa gestion par le Québec est un phénomène plus récent. C'est en effet essentiellement à partir de la Révolution tranquille que le Québec a progressivement pris conscience de son importance stratégique et qu'il a entrepris d'occuper activement ce champ d'intervention.

C'est ainsi qu'au fil d'ententes successives conclues avec le gouvernement fédéral¹, le Québec a acquis des pouvoirs déterminants en ce domaine. La dernière de ces ententes, l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, en vigueur depuis 1991, consacre la responsabilité exclusive du Québec en matière de sélection des immigrants permanents se destinant à son territoire, réaffirme sa responsabilité de fixer les volumes d'immigration qu'il souhaite accueillir de même qu'il lui reconnaît la responsabilité exclusive des programmes d'intégration des immigrants. Le Québec dispose ainsi de moyens d'agir tant sur les volumes et la composition de l'immigration qu'il reçoit que sur l'intégration des immigrants. Et c'est là extrêmement important compte tenu des enjeux associés à l'immigration et de son rôle pour le devenir du Québec.

Ces enjeux, d'ordres démographique, économique, linguistique et sociétal, soulèvent aujourd'hui plus que jamais des questions de fond. Le vieillissement et, dans un avenir de moins en moins éloigné, le déclin probable de la population, sont-ils le prélude à la marginalisation du Québec au sein du Canada et, à terme, à la disparition lente et inexorable de la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord? Cet éventuel déclin se traduira-t-il par une régression économique et sociale qui ne pourrait être contrée sans recourir à des volumes d'immigration très élevés? Ces volumes pourraient-ils cependant mettre en péril la culture de la société d'accueil? Étant donné l'importance et la complexité des enjeux, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants peuvent-ils être efficaces sans investissements supplémentaires? Et comment attirer, intégrer et retenir les immigrants dont le Québec - tant la Capitale nationale, la métropole que les régions - a besoin? Dans ce contexte, le présent exercice de planification de l'immigration apparaît particulièrement important et délicat.

¹ En vertu de la Constitution canadienne, l'immigration est un domaine de compétence concurrente entre le Canada et les provinces, la loi canadienne étant toutefois prépondérante. On trouvera en annexe un texte portant sur les responsabilités du Québec et du Canada en matière d'immigration, sur les catégories d'immigration et sur les statuts que peuvent avoir les personnes se trouvant au Québec.

Depuis le début des années 1980, cet exercice de planification donne lieu à de vastes consultations auprès des divers intervenants de la société civile. Depuis 1990, l'exercice porte sur un horizon de trois ans, ce qui lui confère une perspective de plus long terme, et il s'est fait, sauf pour la période 1995-1997, par l'entremise d'une commission parlementaire. En vertu d'un changement apporté à la Loi sur l'immigration au Québec en 2004, les orientations en matière d'immigration doivent maintenant être déposées à l'Assemblée nationale pour étude par la commission compétente, laquelle peut, à cette fin, entendre toute personne ou tout organisme.

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la planification de l'immigration pour la période 2008-2010 et qu'a été élaboré le présent document. Celui-ci vise à fournir aux membres de la commission de même qu'à toute personne ou organisme intéressés par le sujet un ensemble de renseignements et de données susceptibles d'alimenter leur réflexion.

Ainsi, le document :

- rappelle d'abord brièvement les grandes orientations de la politique gouvernementale en matière d'immigration;
- examine les enjeux démographique, économique, linguistique et d'ouverture sur le monde associés à l'immigration;
- traite des grands défis en matière d'accueil et d'intégration, qu'il s'agisse de l'intégration en emploi des immigrants, de la francisation, de la régionalisation, du maintien du consensus social entourant l'immigration ou de la capacité organisationnelle;
- expose les contraintes en matière de gestion de l'immigration, qu'elles soient liées aux limites de la capacité d'intervention du Québec, aux limites des bassins de sélection ou à la concurrence accrue entre pays d'immigration, de même que les limites et perspectives de certains programmes d'immigration, et présente un survol de l'évolution de l'immigration au Québec au cours des dix dernières années;
- présente enfin divers scénarios quant aux volumes et à la composition de l'immigration que le Québec pourrait accueillir au cours des trois prochaines années et les impacts de ces scénarios.

Deux textes complètent ce document :

- le premier, *L'immigration au Québec*, traite du partage de responsabilités Québec-Canada, des statuts des personnes se trouvant au Québec et des catégories d'immigration;
- le second, *Caractéristiques de l'immigration au Québec*, réunit des statistiques sur l'immigration et en particulier sur la période 1997-2006.

1. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Comme le prévoit la *Loi sur l'immigration au Québec*, les orientations qui seront soumises pour étude à l'Assemblée nationale doivent tenir compte de la politique gouvernementale en matière d'immigration. Chacun des exercices de planification de l'immigration a d'ailleurs été l'occasion de refaire le consensus autour des grands objectifs assignés à cette politique. Aussi apparaît-il opportun, d'entrée de jeu, de rappeler les éléments majeurs de cette politique.

1.1. L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration

C'est en 1990, avec l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, que les grands objectifs de la politique d'immigration du Québec ont été spécifiquement définis pour la première fois. Adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, ce document est toujours d'actualité. Réaffirmant les valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale, l'énoncé de politique assigne à l'immigration quatre objectifs majeurs, soit de contribuer :

- au redressement de la situation démographique du Québec en contrant ou en retardant le déclin appréhendé de la population et ses effets négatifs;
- à sa prospérité économique;
- à la pérennité de son caractère français;
- et à son ouverture sur le monde.

Reconnaissant que le succès de la politique d'immigration est très étroitement lié au succès de l'intégration, l'énoncé précise que la poursuite de ces objectifs doit se réaliser en respectant les principes selon lesquels le Québec est une société moderne et démocratique :

- qui a le français comme langue commune de la vie publique;
- où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
- qui est pluraliste, ouverte aux apports extérieurs, dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange inter-communautaire.

L'énoncé introduit ainsi la notion de contrat moral entre l'immigrant et la société d'accueil, chacun des trois volets qui précèdent comportant des droits et des responsabilités tant pour l'immigrant que pour la société d'accueil.

1.2. Les récentes actualisations des objectifs et principes

Ces objectifs et ces principes ont depuis été précisés et actualisés lors de l'adoption d'autres documents gouvernementaux majeurs, notamment, *Briller parmi les meilleurs*² et le plan d'action 2004-2007 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) *Des valeurs partagées, des intérêts communs*. Le premier réaffirme que la planification de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise constituent une direction prioritaire « pour renforcer l'identité du Québec et assurer l'expression de sa culture ». Le second « reconnaît à la fois l'importance de l'immigration, de l'intégration réussie des nouveaux arrivants et de relations interculturelles harmonieuses » et établit des buts spécifiques à viser, soit :

- assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre de la Capitale nationale, de la métropole et des régions et la sélection de travailleurs qualifiés;
- favoriser l'amorce, dès l'étranger, du parcours d'intégration et de la francisation;
- accélérer l'apprentissage du français;
- raffermir le partenariat avec les organismes à but non lucratif, notamment pour offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes et pour prévenir la violence conjugale et contrer l'isolement des femmes;
- lever les obstacles à l'insertion rapide et réussie au marché du travail;
- consolider les liens avec les communautés culturelles;
- donner un soutien accru aux employeurs et aux institutions en vue de bâtir un Québec inclusif;
- valoriser l'apport de l'immigration au développement du Québec et lutter contre la discrimination.

1.3. Les orientations de la planification triennale 2005-2007

Enfin, dans le cadre de la réflexion visant la planification de l'immigration pour les trois prochaines années, il apparaît également opportun de rappeler les orientations retenues par le gouvernement du Québec au terme de la consultation publique à laquelle a donné lieu le précédent exercice de planification, soit celui de la période 2005-2007. Ces orientations sont les suivantes :

- assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007;

² Gouvernement du Québec. *Briller parmi les meilleurs. La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, 2004.

- augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions;
- assurer la progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés dans les admissions;
- maintenir à au moins 50 % la proportion des personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions.

La présente réflexion permettra de s'interroger sur la pertinence de poursuivre sur cette lancée, d'en modifier ou d'en enrichir certains aspects ou de les remettre en question.

2. LES ENJEUX LIÉS À L'IMMIGRATION

Si le gouvernement du Québec s'est donné les moyens d'intervenir dans la gestion de l'immigration se destinant à son territoire, c'est qu'il était persuadé que l'immigration pouvait et devait servir au développement de la société québécoise. Cette conviction demeure, l'immigration étant étroitement liée aux enjeux démographique, économique, linguistique et sociétal auxquels le Québec, comme d'autres sociétés développées, doit actuellement faire face.

2.1. L'enjeu démographique

L'aspect de l'immigration (et des migrations en général) qui retient tout particulièrement l'attention des observateurs, c'est son rapport à l'évolution démographique. C'est donc le premier enjeu qu'il convient d'examiner. Après avoir décrit dans ses grandes lignes la situation démographique du Québec et les tendances qui la caractérisent, le texte qui suit fait état des effets prévisibles de ces tendances et explore le rôle que l'immigration peut vraisemblablement jouer à moyen et à long terme sur l'évolution de la population québécoise et sur ses composantes.

Quelques données

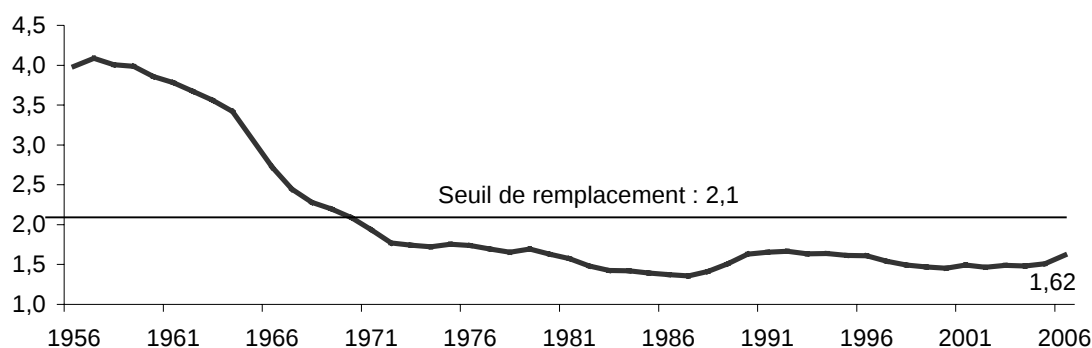
À l'instar de ce qui est observé dans la plupart des pays développés, la démographie québécoise est caractérisée par un vieillissement de la population : les personnes qui se situent dans les groupes d'âge avancé sont proportionnellement de plus en plus nombreuses, alors que celles des groupes d'âge plus jeunes le sont nettement moins. Cette situation est le résultat de plusieurs décennies d'une fécondité insuffisante pour assurer le remplacement des générations³ et de l'accroissement de la longévité⁴, fruit des progrès de la médecine et de l'amélioration des conditions de vie en général. En ce qui a trait au taux de fécondité, soulignons qu'il est remonté à 1,6 en 2006, alors qu'il n'avait pas dépassé 1,5 depuis plusieurs années (voir graphique 1). Dans une perspective territoriale, ajoutons que dans certaines régions l'exode des jeunes vers les grandes villes accélère le vieillissement.

³ Pour assurer le remplacement des générations, il faut une fécondité d'un peu moins de 2,1 enfants par femme. Or, depuis les années 1970, la fécondité des femmes québécoises s'est maintenue constamment en deçà de ce seuil minimal, oscillant entre 1,4 et 1,7 selon les années (voir graphique). Tout récemment, il est remonté à 1,6. Sans en faire le seul facteur expliquant cette remontée de la fécondité, le nouveau programme d'assistance parentale aurait eu un impact sur les données récentes (ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Le Québec soutient ses familles : Des politiques généreuses et innovatrices, des résultats significatifs*, 2007).

⁴ L'espérance de vie à la naissance, quant à elle, est maintenant de plus 80 ans, alors qu'elle n'atteignait pas tout à fait 75 ans au début des années 1980.

Graphique 1

Évolution de l'indice synthétique de fécondité Québec, 1956-2006



Source : Institut de la Statistique du Québec, avril 2007.

Au Québec, le phénomène du vieillissement est toutefois exacerbé par le fait que la baisse de la fécondité a été très rapide et qu'il s'agissait auparavant d'une société très jeune et très féconde (voir encadré). Jusqu'aux années 1950-1960, sa fécondité était telle qu'elle compensait largement pour les pertes subies par l'émigration de bon nombre de ses natifs et d'une forte proportion des immigrants qui venaient s'y installer. Le vieillissement démographique du Québec est donc un phénomène déjà largement amorcé et dont l'évolution est inéluctable.

Un vieillissement démographique plus prononcé et plus rapide au Québec

En raison de la fécondité passée, la population québécoise a vieilli dans un premier temps plus tardivement que celle du reste du Canada, mais la chute brutale et soutenue de la natalité l'a amenée à vieillir plus rapidement. Ainsi, au Québec, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 8,8 % en 1981 à 14,1% en 2006, alors qu'au Canada, cette proportion est passée de 9,6 % en 1981 à 13,2 % en 2006.

Le processus du vieillissement se vit de façon particulièrement accélérée au Québec. La proportion de ses aînés doublera en 30 ans (de 12 % à 24 %), alors que dans le reste du Canada, cela se fera en 45 ans. Parmi les pays du G7, seul le Japon y sera parvenu en moins de temps (22 ans). En 2050, avec quelque 30 % de sa population âgée de 65 ans et plus, le Québec fera partie des sociétés les plus vieilles. Dans le reste du Canada, la proportion avoisinera les 25 %, aux États-Unis, quelque 20 %. (Gauthier, Hervé. « Les personnes âgées et le vieillissement démographique » dans Institut de la statistique du Québec. *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 1, 2004).

Par ailleurs, le solde migratoire net, c'est-à-dire les entrées moins les sorties, internationales et interprovinciales (et non pas seulement les entrées), peut, s'il est positif, contribuer à la croissance de la population. À cet égard, le Québec a connu, entre 1968 et 1984, des périodes prolongées de soldes migratoires annuels négatifs, les pertes sur le plan des échanges interprovinciaux dépassant les gains réalisés sur le plan des migrations internationales. Depuis 1985, par contre, les soldes annuels ont tous été positifs, à l'exception de 1997 alors qu'il a été faiblement négatif. Ce changement de tendance s'explique par des soldes interprovinciaux qui, bien que toujours négatifs, ont été généralement moins importants (quoiqu'il se soit détérioré en 2006⁵), et par des soldes internationaux positifs et généralement substantiels⁶.

En 2006, la population du Québec a augmenté de plus de 53 200 personnes.

Composantes de l'évolution démographique du Québec en 2006		
Naissances	+82 100	
Décès	-53 950	
Accroissement naturel		+28 150
Immigration internationale	+44 686	
Émigration internationale	<u>- 6 898</u>	
Solde international	+37 788	
Entrées interprovinciales	+26 770	
Sorties interprovinciales	<u>-39 389</u>	
Solde interprovincial	-12 619	
Solde migratoire net total		+25 169
Accroissement total		+53 203⁷

Source : Statistique Canada, estimations provisoires pour les migrations interprovinciales et l'émigration internationale; Institut de la statistique du Québec pour les naissances et les décès; MICC pour l'immigration internationale.

⁵ Selon les données provisoires de Statistique Canada, le déficit interprovincial s'est détérioré en 2006, avec un résultat de -12 619 qui s'explique par l'attrait de l'économie florissante de l'Alberta. Ce déficit n'était que de -3 700 en moyenne, pour la période 2001-2005.

⁶ On trouvera dans l'annexe statistique qui accompagne le présent document des graphiques et un tableau sur les soldes migratoires de 1972 à 2004.

⁷ Ce nombre tient compte de la variation du nombre de résidents non permanents (-116).

Perspectives démographiques territoriales

Cet aperçu de l'évolution démographique du Québec ne serait pas complet sans une perspective territoriale. Les données globales masquent en effet des différences majeures d'une région à l'autre :

- Les sept régions les plus au sud (Laurentides, Outaouais, Lanaudière, Laval, Montréal, Estrie et Montérégie) continueront de croître significativement d'ici 2026, notamment grâce aux migrations intraprovinciales ou internationales.
- Six autres régions (Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Mauricie) verront leur population décroître à brève échéance (dans trois d'entre elles, la décroissance est déjà amorcée).
- Dans chacune des quatre autres régions (Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nord-du-Québec), la décroissance pourrait survenir vers la fin des années 2010 ou le début des années 2020.

Dans plusieurs régions, non seulement l'accroissement naturel est faible ou inexistant, mais de surcroît, on y observe une migration vers les régions centrales plus peuplées, ce qui a pour effet d'accélérer la décroissance.

Quant à la population d'âge actif, la décroissance dans plusieurs régions commencera beaucoup plus tôt que celle de la population totale. Elle est déjà amorcée à certains endroits et débutera après 2011 dans plusieurs autres.

Les impacts prévisibles

Les impacts prévisibles du ralentissement de la croissance démographique et du vieillissement de la population sont nombreux et importants, tant sur les plans géopolitique et économique que socioculturel :

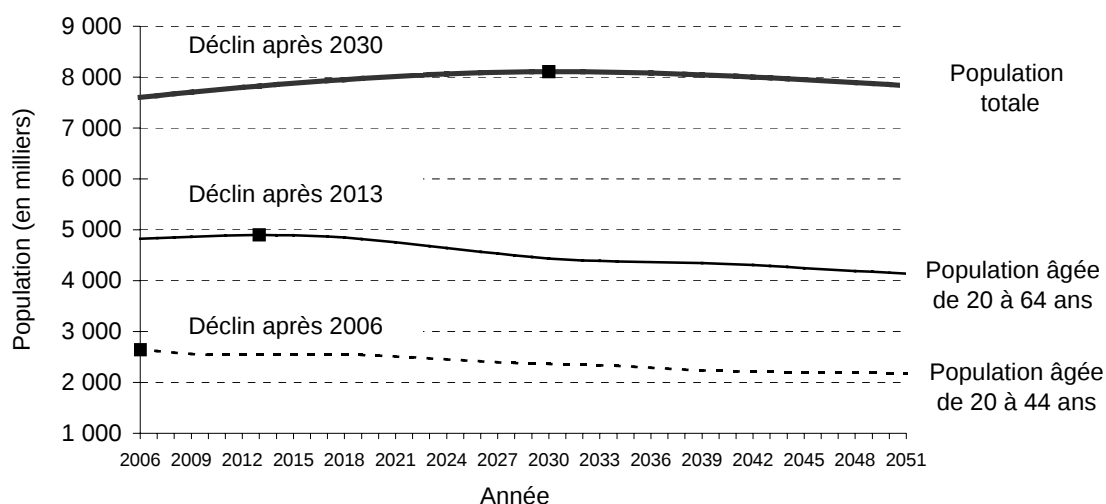
- **Déclin de la population totale :** Le vieillissement démographique a d'abord pour conséquence un ralentissement continu de la croissance de la population totale et, à terme, une lente diminution de celle-ci. Selon le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec⁸ (ISQ), la population atteindrait sa taille maximale en 2030, avec 8 107 000 personnes, et diminuerait par la suite.

⁸ Le scénario de référence de l'ISQ, fondé sur les tendances observées au moment de son élaboration, en 2003, projette sur la période 2001-2050 une fécondité de 1,5 enfant par femme et un solde migratoire net total (international+interprovincial) de +19 000 personnes. Voir l'encadré qui suit intitulé *Évolution démographique projetée selon diverses hypothèses de volumes d'admissions et de taux de fécondité, Hypothèse A*, pour un résumé des résultats. (Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003).
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm).

- **Diminution marquée de la population en âge de travailler :** Selon le scénario de l'ISQ, le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans commencerait à diminuer dès 2014 et cette diminution pourrait être de trois quarts de un million entre 2014 et 2051, avec pour conséquences une rareté de main-d'œuvre et un manque d'entrepreneurs. Le rapport de dépendance sera beaucoup moins favorable, c'est-à-dire que le nombre de personnes d'âge actif (20-64 ans), relativement à celui des personnes d'âge inactif (0-19 ans et 65 ans et plus), diminuera. Selon les prévisions, la rareté de main-d'œuvre pourrait être atténuée, mais non totalement compensée, par une hausse des taux d'activité et d'emploi chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées et par une croissance de la productivité.

Graphique 2

Évolution de différents groupes d'âge de la population québécoise selon le scénario de référence de l'ISQ, 2006-2051



Source : Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003, [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm).

- **Ralentissement de la croissance économique et diminution du niveau de vie** : Selon les projections du ministère des Finances, la croissance économique du Québec pourrait ralentir de moitié sur la période 2005-2050 par rapport à la croissance observée entre 1981 et 2004 en raison de la diminution de la population en âge de travailler et du vieillissement de la population. Malgré des hausses de productivité, la situation se traduirait par des manques à gagner pour les entreprises, pour les revenus des Québécois et pour les revenus du gouvernement.
- **Pressions sur les finances publiques** : Ces facteurs contribueront à accroître les pressions sur les finances publiques, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des investissements en infrastructures publiques, de l'environnement, etc. Selon des projections du ministère des Finances, dans l'hypothèse où l'équilibre budgétaire serait préservé, la part des dépenses de programmes consacrées à la santé pourrait atteindre 85 % en 2031, comparativement à 43 % en 2004, ce qui limiterait d'autant la capacité du gouvernement d'intervenir dans d'autres champs prioritaires. Se pose ici avec acuité la question de l'équité intergénérationnelle alors même que les générations futures auront à vivre dans une société lourdement hypothéquée par le poids des personnes non actives.
- **Baisse du poids relatif du Québec au sein du Canada** : Selon Statistique Canada, la population du Québec pourrait représenter 21 % de la population du Canada à l'horizon de 2031⁹, alors qu'elle comptait pour 27,9 % en 1971 et 23,9 % en 2006. Tous les facteurs d'accroissement de la population québécoise contribuent à la baisse du poids démographique du Québec au Canada : fécondité plus faible que dans le reste du Canada dans son ensemble, déficit du Québec dans ses échanges de population avec les autres provinces et part de l'immigration inférieure au poids démographique du Québec au sein du Canada¹⁰. Amorcée depuis plusieurs décennies, cette baisse se poursuivra donc, d'où des impacts politiques. Une diminution de l'importance relative de la représentation du Québec au sein de la Chambre des communes et, ultimement, au sein du Conseil des ministres, aurait nécessairement des répercussions sur l'influence qu'il peut exercer sur la conduite de la fédération. Cette baisse peut également se traduire par une baisse de la compétitivité du Québec par rapport aux autres provinces et constituer un facteur de risque pour le poids du français et des francophones au Canada. Un plus faible poids démographique aura aussi un impact financier direct car il amènera, à terme, une réduction relative des montants versés dans le cadre des programmes de transferts et de la péréquation.

⁹ Statistique Canada (2005). *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires*, n° 91-520 au catalogue.

¹⁰ Bien que les volumes d'immigration au Québec aient augmenté sensiblement (202 368 admissions de 2001 à 2005 comparativement à 145 681 de 1996 à 2000), la part du Québec dans l'immigration au Canada reste très inférieure à son poids démographique (14,1 % de 1996 à 2000 et 16,9 % de 2001 à 2005, au regard du poids démographique de 24 % du Québec au sein du Canada).

- S'ajoutent enfin les **défis spécifiques** auxquels le Québec devra faire face en tant que société francophone de petite taille en Amérique du Nord, à économie ouverte, afin de continuer d'exercer son dynamisme et d'assumer son développement, et cela d'autant plus que le vieillissement y sera plus prononcé et plus rapide.

L'apport potentiel de l'immigration

Dans ce contexte, quelle peut être la contribution de l'immigration? Peut-elle avoir un impact significatif sur l'évolution démographique prévisible et sur ses effets appréhendés?

Au Québec, l'accroissement naturel est encore positif. Cependant, de 2001 à 2005, la migration nette a été plus importante que l'accroissement naturel et pour éviter que ce dernier ne devienne négatif dans la décennie 2020, il faudrait que le nombre de naissances progresse jusqu'à dépasser les 100 000 par année (ce qui correspond à une fécondité de deux enfants par femme) et qu'il s'y maintienne ensuite¹¹. Pour l'heure, cela apparaît peu probable. D'ici moins de 15 ans, le solde migratoire sera donc tout probablement la seule source de croissance de la population québécoise.

D'ores et déjà, on sait que l'apport de l'immigration n'est pas nul. Il peut même être significatif. Pour tenter de l'évaluer, des projections ont été effectuées, à la demande du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, sur la base du modèle de prévisions de l'ISQ, afin de comparer les effets prévisibles à long terme de différentes hypothèses de volumes d'admissions, soit le volume réalisé en 2005, 43 000 admissions, et des volumes potentiels d'admissions de 50 000 et 60 000 par année, avec, dans chaque cas, un taux de fécondité de 1,55. Le tableau qui suit présente les paramètres et les résultats de ces projections.

¹¹ Selon l'ISQ, le nombre annuel de décès, qui a été de 54 000 en 2006, dépassera les 100 000 vers 2040.

Évolution démographique projetée selon diverses hypothèses de volumes d'admissions et de taux de fécondité¹²

Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C	Hypothèse D
Prévision selon le scénario de référence de l'ISQ	Simulation Tendances récentes	Simulation Croissance modérée de l'immigration	Simulation Croissance élevée de l'immigration
Immigration internationale	Immigration internationale	Immigration internationale	Immigration internationale
37 500	43 000	50 000	60 000
Fécondité : 1,5	1,55	1,55	1,55
Solde migratoire international : +28 000 (à partir de 2006)	+36 000 (à partir de 2006)	+43 000 (à partir de 2008)	+53 000 (à partir de 2008)
Solde migratoire interprovincial en 2006 : -9 000 ¹³	-9 000	-9 000	-9 000
Solde migratoire net Total en 2006 : +19 000¹⁴	+27 000 (à partir de 2006)	+34 000 (à partir de 2008)	+43 000 (à partir de 2008)
Taille maximale 8 107 000 en 2030, déclin par la suite	8 476 000 en 2039, déclin par la suite	8 750 000 en 2051, déclin lent par la suite	9 226 000 en 2051, déclin reporté ultérieurement
Évolution des effectifs des 20-64 ans d'ici 2030 : -390 000	-218 000	-104 000	+61 000
Rapport de dépendance en 2030 des personnes âgées (65+ / 20-64) : 49 (contre 22 en 2006)	46	45	44
Rapport de dépendance tot (0-19 et 65+ / 20-64) en 2030 : 83 (contre 58 en 2006)	81	81	80
Indice de remplacement de la main-d'œuvre en 2030 : 85 (contre 108 en 2006)	87	88	90

¹² Dans le cadre des simulations présentées dans ce tableau, les hypothèses de fécondité sont identiques pour toute la population, immigrée comme native, soit 1,5 dans le scénario de référence de l'ISQ et 1,55, dans les trois autres hypothèses. Cela a pour effet probable de sous-estimer l'effet de l'immigration sur la natalité totale, sachant que les femmes immigrées ont une fécondité sensiblement plus élevée que les femmes nées au pays. (Bélanger, Alain et Stéphane Gilbert (2003). « La fécondité des immigrantes et de leurs filles nées au Canada », *Rapport sur l'état de la population du Canada 2002*, Ottawa : Statistique Canada, p.135-161).

¹³ Selon les simulations de l'ISQ, les migrations interprovinciales fluctuent par la suite, ce qui explique les fluctuations du solde net.

¹⁴ Voir la note précédente.

En ce qui a trait à la population totale, les résultats de ces simulations sont les suivants :

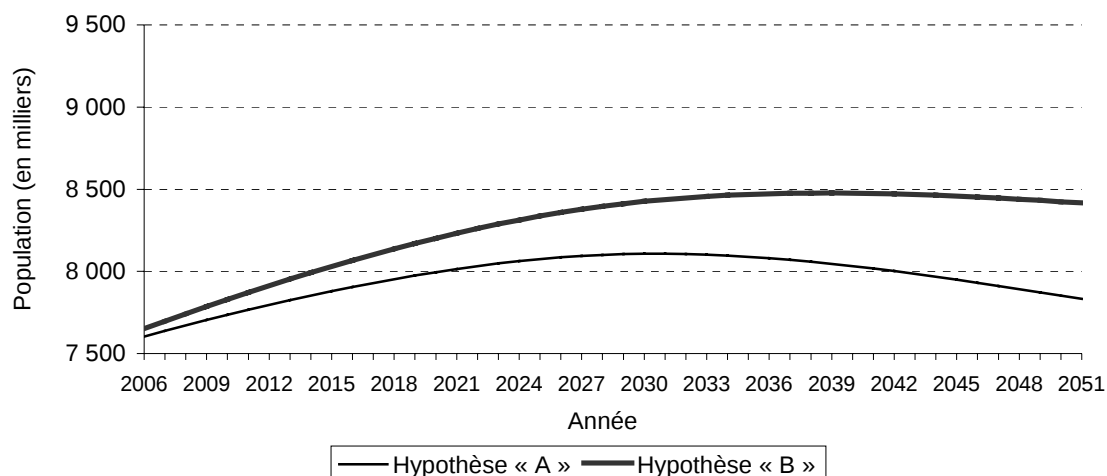
- Un **volume d'admissions de 43 000 par année** (soit le volume atteint en 2005), combiné avec un indice de fécondité de 1,55, aurait les résultats suivants :
 - la taille maximale de la population québécoise atteindrait 8,5 millions de personnes en 2039;
 - le déclin de la population surviendrait en 2040, au lieu de 2031, et la pente descendante serait moins prononcée;
 - en 2051, le Québec compterait près de 600 000 personnes de plus que le nombre projeté par le scénario de référence de l'ISQ (8,4 contre 7,8 millions).

L'augmentation de l'immigration internationale à 50 000 ou 60 000 admissions par année, combinée à un indice de fécondité de 1,55, aurait les résultats suivants :

- à 50 000 admissions par année (hypothèse C), le déclin ne surviendrait qu'à la toute fin de la période et serait lent par la suite. La taille maximale de 8,75 millions serait atteinte en 2051;
- à 60 000 admissions par année (hypothèse D), le déclin serait reporté au-delà de 2051. La taille de la population québécoise dépasserait les 9 millions à partir de 2037. En 2051, elle serait de 9,2 millions.

Graphique 3

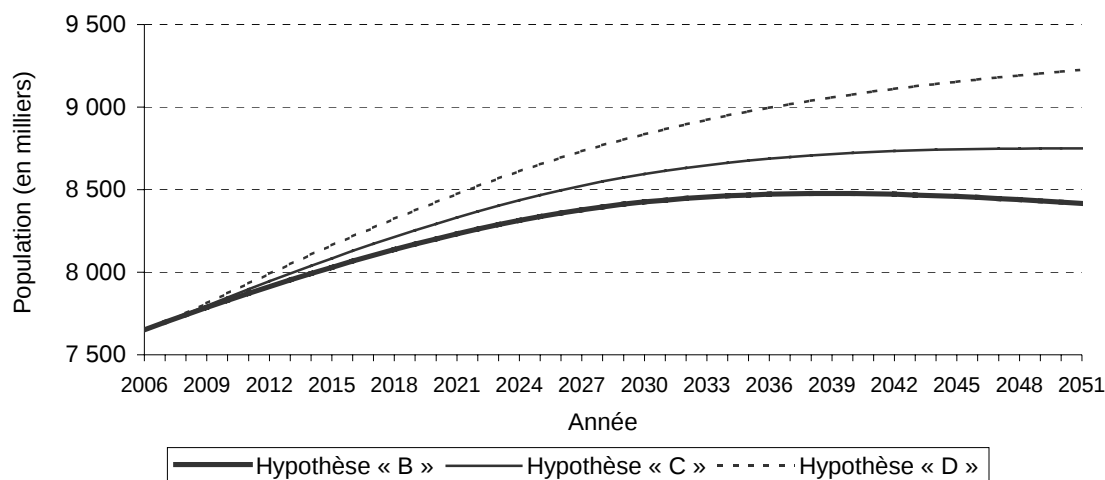
**Population totale projetée selon les hypothèses « A » et « B »
Québec, 2006-2051**



Sources : Pour l'hypothèse « A », Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003, [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm Pour l'hypothèse « B », simulation produite par l'ISQ pour le compte du MICC, mars 2007.

Graphique 4

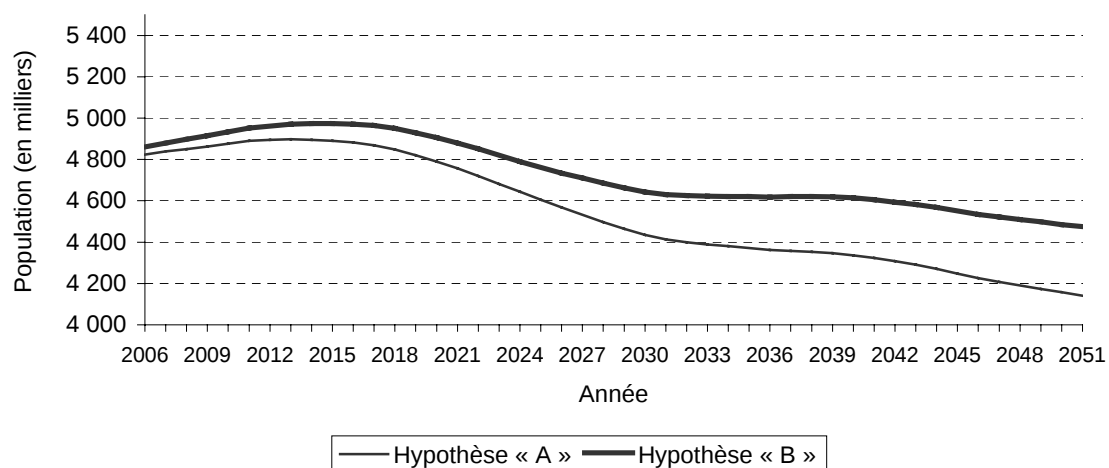
Population totale projetée selon les hypothèses « B », « C » et « D » Québec, 2006-2051



Source : Simulations produites par l'ISQ pour le compte du MICC, mars 2007.

Graphique 5

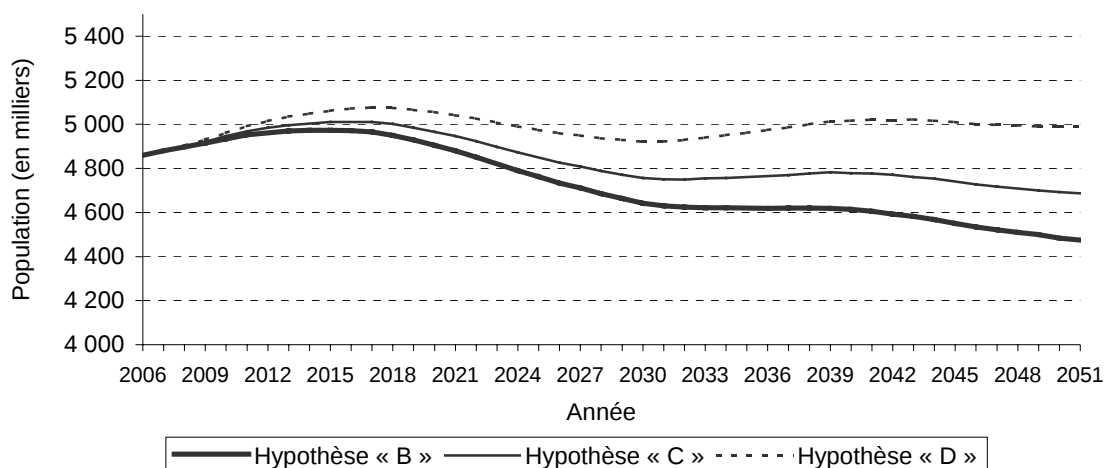
Population projetée des 20-64 ans selon les hypothèses « A » et « B » Québec, 2006-2051



Sources : Pour l'hypothèse « A », Institut de la statistique du Québec. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003, [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm Pour l'hypothèse « B », simulation produite par l'ISQ pour le compte du MICC, mars 2007.

Graphique 6

Population projetée des 20-64 ans selon les hypothèses « B », « C » et « D » Québec, 2006-2051



Source : Simulations produites par l'ISQ pour le compte du MICC, mars 2007.

En ce qui a trait à la population en âge de travailler, l'effet positif de l'immigration serait beaucoup plus significatif. Ainsi :

- Selon le scénario de référence de l'ISQ, l'effectif total des 20-64 ans commencera à diminuer après 2013, et en 2030, il aura déjà perdu 390 000 personnes (sur les 4 824 000 qu'il comptait en 2006).
- Avec une immigration de 43 000 par année et un indice de fécondité de 1,55, cette diminution serait retardée de deux ans et en 2030, l'effectif total aurait plutôt perdu 218 000 personnes.
- Avec 60 000 admissions par année et un indice de fécondité de 1,55, l'effectif en 2030 serait supérieur à ce qu'il est actuellement.

Plus important encore, avec des admissions de 43 000, 50 000 ou 60 000 immigrants par année et un indice de fécondité de 1,55, l'indice de remplacement de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la proportion de jeunes qui entrent sur le marché du travail (20-29 ans) par rapport au nombre de personnes à l'orée de la retraite (55-64 ans), au lieu de passer de 108 à 85, passerait à 87, 88 ou 90 respectivement, ce qui n'est pas négligeable.

Cette amélioration de l'évolution de la population d'âge actif aurait des effets positifs, tant sur l'économie que sur les finances publiques. Elle contribuerait également à stabiliser à long terme le régime des rentes du Québec sans hausse des cotisations¹⁵.

Enfin, un volume d'immigration important peut atténuer significativement la tendance à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada. Les niveaux relativement élevés d'immigration des dernières années et les faibles déficits interprovinciaux expliquent le fait que le poids démographique du Québec au sein du Canada n'ait diminué que de 0,2 point de pourcentage entre 2001 et 2006, alors qu'entre 1966 et 2001, la diminution avait varié d'un demi-point à un point de pourcentage par lustre.

Soulignons qu'au terme de l'exercice de planification de l'immigration pour la période 2005-2007, ces différents aspects de la contribution possible de l'immigration au développement du Québec sont à l'origine des orientations retenues par le gouvernement quant à la poursuite de la hausse graduelle des volumes globaux d'admissions et quant à l'augmentation du nombre et de la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles au sein du mouvement d'immigration.

Cela dit, tout comme l'évolution démographique du Québec, prise globalement, ne rend pas compte des importants écarts interrégionaux, l'apport que pourra avoir l'immigration sur la croissance des régions variera inévitablement de l'une à l'autre.

L'expérience étrangère

Dans la plupart des pays développés, la part de la population immigrée¹⁶ au sein de la population totale est en croissance. Dans la majorité des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle compte pour plus de 10 % du total et avoisine même les 20 % dans certains pays (Suisse, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada). Au Québec, la proportion de la population née à l'étranger dans la population totale est de 9,9 %, un pourcentage comparable à ce qu'on connaît aux États-Unis, en Autriche, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Dans certains pays européens, comme l'Italie, la Suède et l'Allemagne, le solde migratoire constitue maintenant le seul facteur qui permet à la population totale de continuer de croître, en sur-compensant le déficit des naissances sur les décès.

¹⁵ Selon la Régie des rentes du Québec, une augmentation nette de 2 500 immigrants travailleurs se traduit par une baisse de 0,05 % du taux de cotisation d'équilibre.

¹⁶ On dispose maintenant, grâce au Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI) de l'OCDE, de données davantage uniformisées sur l'immigration de nature permanente (ou de long terme) dans la plupart des pays de l'OCDE, ce qui permet de faire des comparaisons plus pertinentes avec la situation québécoise et canadienne. Le concept de « personnes nées à l'étranger », un concept utilisé depuis très longtemps en Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Québec) est maintenant beaucoup plus utilisé en Europe que ce n'était le cas auparavant. Il inclut les immigrants devenus citoyens, mais il exclut les natifs qui, juridiquement, sont des étrangers en dépit de leur naissance au pays.

L'évolution démographique, de par ses multiples répercussions sur l'avenir de la société québécoise, appelle des interventions dans un grand nombre de domaines parmi lesquels l'immigration internationale ne constitue qu'un volet. La famille et la fiscalité en sont deux autres au moins aussi importants, sans oublier les migrations interprovinciales.

En résumé

La démographie québécoise est marquée par un ralentissement de la croissance et un vieillissement prononcé et rapide de la population.

Les impacts prévisibles de ces tendances démographiques sont importants et de divers ordres : diminution marquée de la population en âge de travailler et aggravation des raretés de main-d'œuvre, ralentissement de la croissance économique, diminution du niveau de vie, pressions accrues sur les finances publiques et baisse du poids relatif du Québec au sein du Canada.

Sans être une panacée, l'immigration peut, en combinaison avec d'autres interventions, contribuer à atténuer ces impacts, notamment en permettant de reporter l'amorce du déclin de la population totale et de ralentir la baisse de la population en âge de travailler.

2.2. L'enjeu économique

Comme on l'a vu, le vieillissement de la population et, plus encore, la diminution de la population d'âge actif laissent craindre des impacts importants sur le plan économique. Par ailleurs, tant dans la perspective de l'immigrant que dans celle de la société qui l'accueille, l'emploi est généralement la toute première condition de réussite de l'immigration. Il importe donc, dans le cadre de la planification de l'immigration, de tenir compte de la situation de l'économie en général, et particulièrement de celle du marché du travail. Le texte qui suit présente des données sur l'économie québécoise et les tendances récentes qui la caractérisent et explore de quelle manière l'immigration est susceptible de contribuer à son dynamisme.

Quelques données

À l'heure actuelle, un certain nombre d'indicateurs économiques fournissent une image globalement favorable de la conjoncture et des tendances à moyen terme :

- Les taux d'activité et d'emploi sont élevés (respectivement de 65,5 % et 60,2 % en 2006) et affichent une tendance à la hausse depuis dix ans.
- Inversement, le taux de chômage est relativement faible (8 % en 2006), en dépit de fluctuations plus fréquentes (12 % en 1996, 8,5 % en 2000, 9,2 % en 2003) traduisant néanmoins une tendance à la baisse.

- Selon le ministère des Finances du Québec, la croissance du PIB devrait atteindre 1,8 % en 2007 et 2,5 % en 2008, comparativement à 2,4 % et 2,8 % respectivement pour le Canada. En 2006, le PIB du Québec a crû de 1,7 % et celui du Canada de 2,7 %.

Plus précisément, entre 2000 et 2006, le nombre total d'emplois a augmenté de 11 %, ce qui représente une hausse de 362 600 emplois (de 3,402 millions à 3,765 millions). Tous les secteurs n'ont cependant pas été également touchés :

- Ces augmentations ont profité particulièrement aux industries productrices de services où le nombre d'emplois a crû de 14,5 % (pour atteindre 2 864 400 en 2006), avec des augmentations à chacune des six années considérées. Toutes les industries de services ont enregistré des hausses, sauf le domaine du transport et de l'entreposage et celui des autres services où les baisses ont été faibles. Les domaines où les croissances ont été les plus importantes sont les suivants :
 - les services aux entreprises, aux bâtiments et autres services de soutien (près de +30 %);
 - les services professionnels, scientifiques et techniques; la finance, les assurances, l'immobilier et la location; les soins de santé et l'assistance sociale (de +22 % à +24 %);
 - les services d'enseignement et le commerce (+18 %);
 - l'information, la culture et les loisirs (+12 %).

À noter qu'une partie de la croissance rapide de certains secteurs producteurs de services (notamment la santé) est alimentée par le vieillissement de la population.

- À l'inverse, les emplois dans les industries productrices de biens ont diminué de 0,1 % :
 - le secteur de la fabrication a été le plus durement touché, avec une perte de plus de 51 000 emplois (phénomène lié à la délocalisation des entreprises à fort intrant de main-d'œuvre vers des pays en émergence tels l'Inde, la Chine, le Mexique, et, plus récemment, accéléré par la montée du dollar canadien);
 - par contre, le secteur de la construction a connu une hausse de plus de 32 %, ce qui a empêché l'ensemble du secteur producteur de biens de connaître une baisse encore plus marquée.

La situation de l'emploi varie aussi significativement selon le niveau de scolarité de la main-d'œuvre :

- Une formation spécialisée et, de manière générale, une scolarité élevée demeurent toujours les meilleures garantes d'une plus grande probabilité d'être en emploi et de bénéficier d'un meilleur revenu, et ce, même si la situation des diplômés universitaires s'est détériorée depuis 2000¹⁷ (en particulier celle des détenteurs d'un seul diplôme de premier cycle), tandis que celle des personnes peu scolarisées s'est améliorée.
- Les indicateurs du marché du travail différenciés selon la scolarité sont formels : l'absence d'un diplôme d'études secondaires demeure un handicap majeur. Les taux d'activité et d'emploi des personnes qui n'ont pas complété ce niveau d'études sont faibles et leur taux de chômage est élevé.
- Un bon niveau de scolarité est la meilleure garantie d'adaptabilité aux changements et de la capacité d'acquérir de la formation additionnelle et même d'incitation des employeurs à investir dans cette formation¹⁸.

Selon les prévisions faites par Emploi-Québec, les tendances récentes s'accroîtront au cours des prochaines années. La croissance de l'emploi dans les industries productrices de biens sera faible et concentrée surtout dans la fabrication de biens durables et dans les services publics. En revanche, la croissance sera forte dans les industries de services.

Ce survol des tendances qui caractérisent actuellement le marché du travail québécois illustre bien comment le Québec est entré dans ce qu'on appelle l'économie du savoir :

- Le nombre d'emplois dans les industries productrices de biens tend à plafonner ou même à diminuer, tandis que la croissance est généralement importante et constante dans les industries productrices de services.
- Les emplois qualifiés sont ceux qui connaissent la plus forte croissance. Un des principaux déterminants de la capacité de la main-d'œuvre à s'adapter aux changements est son niveau de scolarité. Un niveau de scolarité élevé favorise l'intégration à l'emploi.

¹⁷ Ce paradoxe s'explique par le fait que leur nombre s'est accru encore plus rapidement que les emplois nécessitant un tel niveau de compétence. Inversement, la situation relative des personnes peu scolarisées s'est améliorée, en grande partie parce que leur nombre a diminué.

¹⁸ En deçà d'un certain seuil de scolarité, les employeurs seront portés à considérer peu rentable d'investir dans la formation de leurs employés.

Par ailleurs, le vieillissement démographique amorcé et la restructuration continue de l'économie mondiale ont déjà provoqué des changements importants sur le marché du travail québécois. C'est ainsi qu'on observe, ces dernières années, une participation accrue au marché du travail, notamment chez les femmes, les jeunes et les personnes plus âgées ainsi qu'une capitalisation accrue des entreprises, notamment dans les technologies permettant des économies de main-d'œuvre. À ces différents égards, toutefois, le Québec accuse un certain retard :

- d'une part, la participation au marché du travail des femmes et des personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté, mais elle n'atteint pas encore les niveaux qu'on observe ailleurs ¹⁹.
- d'autre part, les investissements en machines et en matériel y sont moins élevés qu'en Ontario et aux États-Unis même si, depuis 2003, les entreprises québécoises ont accru leurs investissements réels de 33 % globalement.

Il y a donc tout lieu de continuer à favoriser la croissance des taux d'activité et d'emploi, notamment par le maintien en emploi des travailleurs expérimentés, ainsi que l'augmentation de la productivité par une plus forte capitalisation des entreprises, en machines, en matériel et en technologies de l'information. En outre, afin de rentabiliser au maximum la main-d'œuvre disponible et de la rendre flexible aux besoins changeants des entreprises, les efforts en matière de formation continue doivent être poursuivis.

Perspectives du marché de l'emploi selon Emploi-Québec

Dans son document *Le marché du travail au Québec, Perspectives professionnelles 2006-2010*, Emploi-Québec évalue la croissance globale de l'emploi au cours de cette période à 240 000 postes, auxquels on peut ajouter les 440 000 postes censés se libérer en raison des départs à la retraite.

Les deux tiers des emplois créés appartiendront à des professions de niveaux de compétence technique et intermédiaire, et près de la moitié requerront une formation technique collégiale ou une formation professionnelle secondaire; 20 % seront de niveau universitaire.

Les secteurs d'activité économique qui devraient connaître une demande supérieure à la moyenne sont : les sciences naturelles et appliquées; les arts, la culture, les sports et les loisirs; le secteur de la santé; la vente et les services

La demande devrait se situer dans la moyenne pour les sciences sociales et l'enseignement; l'administration publique, ainsi que les affaires, la finance et l'administration. Elle serait inférieure à la moyenne pour les autres secteurs : les métiers, le transport et la machinerie; la gestion; le secteur primaire; la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique.

¹⁹ En 2004, alors que le taux d'activité des 25-54 ans atteignait au Québec un niveau très comparable à celui qu'on retrouvait pour l'ensemble du Canada, tant pour les femmes (81,1 % contre 81,5 %) que pour les hommes (90,9 % contre 91,6 %), chez les personnes plus âgées, la situation était très différente. Chez les hommes de 55-59 ans et de 60-64 ans, les écarts étaient respectivement de 4 et 6 points de pourcentage. Chez les femmes des mêmes groupes d'âge, ils étaient de 7 points dans les deux cas. Gauthier, Hervé et Suzanne Asselin. « Les 50-64 ans : entre travail et retraite », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 10, n° 3, ISQ, juin 2006.

Outre les besoins en main-d'œuvre, le vieillissement démographique remet en cause la relève entrepreneuriale. À cet égard, il faut aussi souligner le faible niveau de création d'entreprises au Québec²⁰. Pour plusieurs, cette faiblesse de l'entrepreneurship, qui pourrait s'accroître à l'avenir, se traduira par une diminution de la compétitivité de l'économie québécoise.

L'expérience étrangère

Dans les pays de l'OCDE, pays dont le niveau de développement économique est comparable à celui du Québec, on observe un certain nombre de phénomènes comparables à ce que l'on constate au Québec, au regard de l'économie et de l'immigration :

L'importance relative de la main-d'œuvre immigrée est en croissance.

- La population immigrée a un taux de formation supérieure plus élevé que la population native.
- L'immigration de personnes très scolarisées compense généralement pour l'émigration de natifs également très scolarisés.
- Les taux d'activité et d'emploi de la population immigrée, sauf au Portugal, en Espagne, en Italie et au Luxembourg, sont moins élevés que ceux de la population native : la population immigrée n'a pas autant bénéficié de la croissance économique de la dernière décennie que la population native.
- À des degrés divers, la main-d'œuvre immigrée subit plus souvent un certain déclassement professionnel que la main-d'œuvre native.

En revanche, le Québec affiche certains retards comparativement aux pays de l'OCDE, notamment en ce qui a trait aux efforts consentis pour la formation continue de la main-d'œuvre.

Sources : Sopemi 2006 et Emploi-Québec.

²⁰ Au Québec, le taux de création d'entreprises est actuellement plus faible qu'il ne l'était il y a quelques années et on peut lier cette baisse à la diminution de la proportion des personnes de 25-34 au sein de la population adulte.

Le rôle potentiel de l'immigration

Dans ce contexte, sans être une panacée, l'immigration peut jouer un rôle efficace :

- Les nouveaux arrivants peuvent en effet, dans une certaine mesure, occuper les emplois qui seront vacants en raison des départs à la retraite ou d'une croissance insuffisante de la population active déjà sur place. Déjà, entre 1991 et 2001²¹, les nouveaux arrivants ont compté pour plus de 60 % de la croissance de la population active²² et, dès 2011, la totalité de cette croissance pourrait provenir de l'immigration. L'immigration pourrait d'ailleurs maintenir la croissance des effectifs de la population d'âge actif, même s'il est impossible d'empêcher celle-ci de voir son importance relative diminuer au sein de la population totale.
- D'autre part, l'immigration peut apporter un élément de complémentarité à la main-d'œuvre déjà disponible. Une part importante de l'immigration est en effet sélectionnée en fonction de besoins spécifiques du marché du travail, besoins qu'il est souvent impossible, à court ou moyen terme, de combler localement. De surcroît, l'immigration de personnes ayant effectué une formation supérieure peut permettre de compenser l'inévitable émigration de certains natifs très scolarisés, phénomène parfois qualifié d'« exode des cerveaux ». Au Canada, le solde à cet égard est positif.
- En outre, les nouveaux arrivants, grâce à leurs connaissances des langues étrangères et des particularités des marchés de leurs pays de provenance, ainsi qu'à leur appartenance à des réseaux inconnus des natifs, peuvent être des acteurs importants dans le développement des échanges bilatéraux entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption.
- De surcroît, on observe que l'innovation et la création d'entreprises sont le plus souvent le propre de la jeunesse, caractéristique valorisée dans le processus de sélection des travailleurs immigrants. L'immigration peut donc enrichir cette tranche d'âge de la population au sein de laquelle la probabilité est la plus forte de voir apparaître des entrepreneurs, catégorie de personnes qui sont nécessaires au maintien de la compétitivité de l'économie québécoise. Or, on sait, par les données du recensement, que le taux de travail autonome est sensiblement plus élevé au sein de la population immigrée que dans la population dans son ensemble : selon le recensement de 2001, au Québec, il atteignait 13,5 %, comparativement à 10,3 % pour la population totale²³.

²¹ Dans le présent document, la plupart des données de recensement citées proviennent de celui de 2001. Les données détaillées du recensement de 2006 ne seront pas disponibles avant 2008.

²² En 2001, la population active du Québec comptait 204 850 personnes de plus qu'en 1991. De ce nombre, 124 930 étaient des immigrants arrivés entre 1991 et 2001. On peut donc conclure que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'immigration a compté pour 63 % de la croissance de la population active mesurée entre ces deux recensements.

²³ Il s'agit de la proportion de la population active expérimentée (ayant travaillé entre janvier 2000 et le moment du recensement) qui a déclaré des revenus de travail autonome.

L'immigration peut donc être un stimulant important et un atout pour l'économie québécoise.

Cependant, les avantages du recours à l'immigration ne doivent pas occulter les difficultés d'insertion économique des immigrants récents. À cet égard, toutes les données convergent : les immigrants admis au cours des dernières années font face à des difficultés d'intégration économique plus aiguës que celles qu'ont connu leurs prédécesseurs des années 1970 et 1980. Leurs revenus sont plus faibles et ils prennent plus de temps à rattraper la moyenne générale. La proportion d'entre eux dont les revenus se situent en deçà du seuil de faible revenu est plus élevée. Nombre de recherches récentes effectuées, notamment depuis le début de la diffusion des données du recensement de 2001, ont déterminé les causes possibles de ces difficultés : non-reconnaissance des acquis (souvent liée aux possibilités limitées de mise à niveau des compétences ou à la difficulté d'accès aux formations d'appoint), compétences linguistiques limitées, réduction de l'écart de scolarité traditionnellement favorable aux immigrants, discrimination potentiellement liée au fait que la majorité des nouveaux arrivants appartiennent maintenant à des minorités visibles, etc.

Quelles qu'en soient les causes, les difficultés d'intégration des immigrants récents sur le marché du travail constituent une sous-utilisation de leurs compétences et donc, une perte pour l'économie québécoise. Pour les immigrants eux-mêmes, elle est minimalement source de déception et, dans certains cas, de remise en question de leur projet d'immigration. Tant les immigrants que la société d'accueil sont perdants.

Ces constats appellent, d'une part, à continuer d'effectuer un suivi serré de la situation, par des analyses de toutes les données disponibles à cet égard, et, d'autre part, à maintenir, voire à intensifier les programmes facilitant l'intégration en emploi, notamment ceux visant à réduire les obstacles à l'emploi et à la reconnaissance des acquis. Il en sera question au chapitre suivant.

En résumé

La population en âge de travailler pourrait commencer à décliner dès 2013, alors que les besoins en main-d'œuvre sont en augmentation du fait de la croissance globale de l'économie et des nombreux départs à la retraite.

Dans ce contexte, l'immigration peut être un stimulant important et un atout pour l'économie québécoise. Elle peut en effet retarder, voire empêcher, le déclin de la population d'âge actif, combler des besoins en main-d'œuvre, élargir l'expertise québécoise, favoriser l'accès aux marchés étrangers, accroître l'entrepreneuriat.

Cela dit, la réponse aux besoins ne pourra venir uniquement de l'immigration. Il faudra, notamment, continuer à favoriser la croissance des taux d'activité et d'emploi et augmenter la productivité.

2.3. L'enjeu linguistique

Au Québec, la problématique de l'immigration est indissociable de l'enjeu linguistique. Élément fondateur du caractère distinct de la société québécoise, le fait français en constitue son expression la plus significative et la plus visible. Or, d'emblée, il n'est pas acquis que l'immigration constitue un apport automatique au maintien ou au renforcement de cette caractéristique. Certaines inquiétudes subsistent quant à la nature exacte de son impact sur la prépondérance qu'on veut voir accordée au français dans la société québécoise.

Quelques données

À cet égard, l'évolution récente, tant en ce qui a trait aux caractéristiques linguistiques de la population immigrée dans son ensemble qu'à celles des nouveaux arrivants, permet, dans une large mesure, d'apaiser ces inquiétudes. Ainsi :

- Sur le plan de la connaissance des langues, au sein de l'ensemble de la population allophone immigrée recensée en 2001, qui inclut un fort contingent de personnes entrées au pays avant l'adoption de la Charte de la langue française, soit avant 1976, le français est plus souvent connu que l'anglais : 72 % contre 68 %.
- Selon les données du recensement de 2001 pour le Québec, les transferts linguistiques²⁴, si on ne considère que la population allophone immigrée, favorisent majoritairement le français (56 % contre 44 % pour l'anglais). Et si, parmi cette population allophone, on ne comptabilise que les personnes ayant immigré après l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, soit entre 1976 et le recensement de 2001, les transferts linguistiques favorisent le français à 70 %, contre 30 % pour l'anglais²⁵.
- Toujours selon le recensement de 2001, le français prédomine également sur le marché du travail : parmi les immigrés allophones, ceux qui utilisent le français principalement au travail sont plus nombreux (46 %) que ceux qui utilisent principalement l'anglais (34 %). Un certain pourcentage (12 %) utilisent les deux langues également.

²⁴ On dit qu'une personne a effectué un « transfert linguistique » lorsque la langue qu'elle parle le plus souvent à la maison est différente de sa langue maternelle. On s'en tient, dans les données citées ici, aux transferts linguistiques complets, c'est-à-dire aux personnes qui ont abandonné leur langue maternelle comme langue principale parlée au foyer. Bien que la langue parlée à la maison ne soit pas visée par la politique linguistique, elle n'en constitue pas moins un indice de l'attrait relatif du français auprès de la population allophone, particulièrement de la population allophone immigrée.

²⁵ Chez les Québécois allophones de deuxième génération, c'est-à-dire les allophones natifs dont au moins un des parents est né à l'étranger, l'anglais prédomine toujours, mais c'est qu'il s'agit de personnes qui, dans leur grande majorité, sont des enfants d'immigrants arrivés avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française. Leurs parents ayant immigré à une époque où il leur était permis de fréquenter l'école anglaise, la probabilité est élevée qu'ils se soient anglicisés, qu'ils aient transmis l'anglais comme langue maternelle à leurs enfants et que ces derniers aient eux aussi fréquenté l'école anglaise. Ce n'est que lorsque la deuxième génération des 15 ans et plus sera constituée majoritairement d'enfants d'immigrants arrivés après l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française qu'on pourra vraiment mesurer la totalité de ses effets sur les transferts linguistiques.

Pour ce qui est des caractéristiques des nouveaux arrivants, rappelons que depuis qu'il est en mesure d'intervenir en matière de sélection²⁶, le Québec a fait de la connaissance du français un critère déterminant dans la sélection des candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés. L'augmentation des volumes globaux d'admissions et l'accroissement de la part de cette catégorie d'immigrants au sein de ces volumes ont permis de hausser de façon significative la part des personnes connaissant déjà le français à leur arrivée; celle-ci a en effet été de quelque 58 % en 2006, alors qu'elle n'était que d'un peu plus de 37 % en 1991, année qui a suivi l'adoption de l'énoncé de politique.

Soulignons que l'importance stratégique de la connaissance préalable du français comme critère de sélection ne tient pas qu'à des considérations d'insertion au marché du travail. Elle tient également au fait que les nouveaux arrivants qui connaissent le français avant leur arrivée au Québec sont bien davantage susceptibles de s'y installer à demeure. Les données disponibles à cet égard sont révélatrices : en janvier 2007, le taux de présence des immigrants admis au Québec au cours de la décennie 1996-2005 et qui connaissaient déjà le français à leur arrivée s'élevait à 86 %, alors qu'il n'était que de 75 % pour les autres²⁷.

Cette augmentation de l'immigration sélectionnée connaissant le français entraîne à son tour une augmentation de la connaissance du français chez les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial. Leur proportion est ainsi passée de 30,8 % en 2002 à 45,3 % en 2006.

Cela dit, bien que la proportion des immigrants qui connaissent le français à leur arrivée ait crû de façon substantielle, en chiffres absolus, le nombre de personnes ignorant le français admises annuellement est aujourd'hui plus important qu'auparavant (du fait de l'augmentation des volumes globaux d'admissions)²⁸. En outre, une très forte proportion des nouveaux arrivants continuent de s'installer à Montréal, ville cosmopolite. Malgré les progrès accomplis, la question linguistique exige donc toujours une vigilance constante.

Des efforts à poursuivre et à intensifier

Pour maintenir la masse critique d'immigrants connaissant déjà le français à leur arrivée, des activités ciblées de prospection et de promotion sont et seront requises dans les régions du monde susceptibles d'abriter des effectifs significatifs de personnes en mesure de s'exprimer en français, intéressées à immigrer au Québec et possédant les caractéristiques recherchées – scolarité, âge, domaine de formation, etc.

²⁶ Voir l'annexe mentionnée précédemment sur la répartition des responsabilités et la description des statuts et catégories.

²⁷ MICC. *Présence au Québec en 2007 des immigrants admis de 1996 à 2005*, avril 2007.

²⁸ Au cours de la deuxième moitié des années 1990, ce nombre s'est élevé en moyenne à 17 300 par an. Au cours des cinq dernières années, il a été en moyenne de plus de 19 100.

À ces efforts devront également s'ajouter des programmes d'enseignement du français destinés aux personnes qui ne le maîtrisent pas déjà et à celles dont la profession requiert une connaissance plus poussée et plus spécialisée que celle qu'elles ont déjà. Il en sera question dans la section portant sur les défis en matière d'intégration.

Soulignons enfin que même si les perspectives liées aux progrès du français au sein de la population immigrée sont bien meilleures depuis que le Québec intervient en matière de langue et d'immigration, le défi posé à la société d'accueil n'est pas le même pour tous les groupes d'immigrants. Pour ceux qui proviennent de pays où le français a déjà un statut officiel ou qui sont d'anciennes colonies françaises, l'usage du français va déjà, très souvent, de soi. Par contre, pour les autres, l'apprentissage et l'usage ultérieur du français sur une base régulière seront moins évidents, et ce, tout particulièrement pour ceux qui proviennent de pays où l'anglais a un statut officiel ou qui sont d'anciennes colonies britanniques.

En résumé

La pérennité du fait français étant un enjeu majeur pour le Québec, des efforts consistants sont déployés et doivent continuer de l'être, tant sur le plan de la sélection que sur celui de l'intégration linguistique, afin que l'immigration puisse contribuer à la vitalité du fait français.

En faisant de la connaissance du français un facteur déterminant dans la sélection des travailleurs qualifiés et en augmentant le nombre de ces travailleurs, le Québec a pu accroître substantiellement la proportion des immigrants qui connaissent le français à leur arrivée. Cette connaissance du français facilite l'insertion en emploi et favorise un haut taux de présence au Québec.

Cela dit, nombre de nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français (du fait de l'augmentation des volumes globaux) et ceux qui connaissent le français n'ont pas nécessairement atteint le niveau de maîtrise requis par leur profession. Les besoins en francisation restent donc importants, d'où la nécessité de poursuivre le travail et d'adapter les stratégies aux nouvelles réalités.

2.4. L'ouverture sur le monde

Parmi les retombées de l'immigration pour la société d'accueil, l'ouverture sur le monde est sans doute celle qui est la plus large et, en même temps, la plus difficile à quantifier.

Les historiens nous rappellent que toutes les grandes civilisations ont gravité autour d'une ou plusieurs grandes métropoles, lesquelles étaient toujours des pôles d'attraction pour les mouvements migratoires provenant tant de leur environnement immédiat que de leur périphérie plus éloignée. Il n'en va pas différemment du Québec, de sa métropole, Montréal, et de ses autres centres urbains importants.

Ainsi, Montréal et les autres centres urbains importants du Québec ont vu affluer, durant tout le vingtième siècle, des migrants provenant d'abord des autres régions du Québec et du Canada, ensuite d'Europe et maintenant de tous les autres continents.

Cet apport très diversifié enrichit la société d'accueil non seulement au regard de la culture, du sport, de l'architecture et des habitudes alimentaires, ce qui est le plus immédiatement visible, mais aussi sur le plan économique. Les personnes originaires d'horizons divers importent avec elles des connaissances et des savoir-faire. Les contacts qu'elles maintiennent avec leurs sociétés d'origine et leur maîtrise des langues étrangères favorisent la croissance de réseaux internationaux très utiles au développement des exportations et des échanges économiques en général. Elles contribuent en outre, par ces liens qu'elles entretiennent, dans leurs pays d'origine et dans les autres pays où des membres de leurs diasporas respectives sont installés, au rayonnement de la francophonie québécoise et à son épanouissement au sein de la francophonie internationale.

En outre, le fait d'assumer des responsabilités déterminantes en immigration permet au Québec d'intervenir sur tous les continents pour faire la promotion de son programme et sélectionner de futurs citoyens parmi les personnes ayant manifesté l'intention de venir s'installer sur son territoire. Ce type d'activités permet à ses représentants de développer une expertise et des relations à l'étranger qui peuvent ensuite être mises à profit dans d'autres domaines d'intervention.

Le pouvoir d'intervenir en immigration implique également, pour le Québec, un engagement à assumer sa juste part en matière d'accueil humanitaire. Il s'agit là d'un autre aspect de l'ouverture sur le monde qui ne doit pas être négligé. L'immigration à caractère humanitaire ne comporte pas qu'un aspect purement altruiste, même si, dans un premier temps, elle peut sembler la plus exigeante pour la société d'accueil. À plus long terme, les expériences passées ont largement démontré que l'investissement consenti en ce domaine produit des rendements qui compensent largement les coûts initiaux.

Par ailleurs, d'ici quelques années, les changements climatiques sont susceptibles d'alimenter d'importants mouvements d'immigration tout autant que l'ont fait jusqu'ici les conflits armés, les persécutions des régimes totalitaires et les catastrophes naturelles. Il demeure toutefois impossible pour l'instant de prévoir quelle forme et quelle ampleur ces mouvements pourront prendre.

3. LES DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

L'immigration peut constituer un facteur de développement majeur, voire nécessaire, sur les plans démographique, économique et socioculturel, mais sa contribution est étroitement liée au succès de l'intégration et au maintien du consensus social. Il apparaît donc opportun, dans le cadre de cet exercice de planification de l'immigration, d'examiner les divers défis qui se posent à la société d'accueil, en particulier relativement à l'intégration au marché du travail, à la francisation, à la régionalisation, au maintien du consensus social et à la capacité organisationnelle, ainsi qu'à la gestion de la diversité. Il est également opportun de faire état des principaux programmes et services du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles déjà mis en place, ou prévus à brève échéance, afin de permettre au Québec de relever ces défis.

3.1. L'intégration au marché du travail

Un des éléments déterminants de la capacité d'accueil est très certainement l'intégration au marché du travail. À cet égard, comme on l'a vu précédemment, la conjoncture à court et moyen terme apparaît favorable : les taux d'activité et d'emploi sont en croissance, le taux de chômage est en baisse et les perspectives professionnelles sont bonnes, principalement dans le secteur des services.

Le marché du travail apparaît donc en mesure d'absorber un plus grand nombre de nouveaux venus, et il en aura même besoin pour maintenir la croissance économique. L'apport de ces nouveaux venus sera d'autant plus avantageux pour l'économie que l'on comptera parmi eux à la fois des personnes en mesure de prendre la relève des travailleurs qui quitteront le marché du travail et des personnes ayant des compétences rares parmi les travailleurs déjà sur place.

Pour ce faire, on devra s'assurer que les processus de sélection sont modulés avec précision et on devra redoubler d'efforts au chapitre des divers services d'accueil et d'intégration. Il faut en effet que les compétences des futurs immigrants correspondent aux secteurs où les besoins seront les plus pressants, que les obstacles liés à la reconnaissance de leurs acquis et compétences soient surmontés et que les services d'accueil et d'intégration répondent adéquatement aux besoins.

En ce qui a trait à ces services, même si le Québec, comparativement à d'autres pays²⁹, fait figure de précurseur (voir encadré), force est de constater que la partie n'est jamais définitivement gagnée et que les efforts sont toujours à renouveler. On observe en effet que le recours à l'assistance-emploi demeure élevé chez les immigrants au cours de la période qui suit leur admission, et ce, même chez ceux qui sont sélectionnés en fonction de leur potentiel d'insertion au marché du travail. Il s'avère que même pour des personnes qui possèdent des caractéristiques socioéconomiques avantageuses, le processus d'intégration requiert un certain temps et, dans bien des cas, une certaine forme de soutien financier. Selon les données disponibles³⁰ à cet égard, l'hypothèse la plus plausible serait qu'il s'agit généralement d'un phénomène transitoire, indispensable à plusieurs pour garantir le succès de leur établissement à plus long terme. Pour ceux qui ignorent le français à l'arrivée, la période des cours de français avec allocations de subsistance peut constituer cette période de transition avec soutien.

Ces constats font ressortir l'importance de maintenir, voire d'accentuer, les services de soutien à l'intégration socioéconomique des immigrants, l'insertion en emploi étant un élément déterminant du succès du projet migratoire et celui-ci un facteur important de rétention.

L'OFFRE DE SERVICE DU MICC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans la foulée du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, l'offre de service du MICC en matière d'intégration des nouveaux arrivants a été complètement révisée. Ainsi :

- Le guide *Apprendre de Québec – Guide pour réussir mon intégration* a été lancé. Élaboré en partenariat avec Emploi-Québec pour la partie sur l'insertion en emploi, cet outil présente l'ensemble des démarches à effectuer pour réussir le projet d'intégration. Il est très souvent remis aux candidats à l'immigration à l'étranger et il est accessible dans Internet.
- Une nouvelle approche, connue sous l'appellation *accompagnement personnalisé*, a vu le jour. Elle fournit au nouvel arrivant le soutien nécessaire jusqu'à ce qu'il atteigne un degré suffisant d'autonomie. L'accompagnement personnalisé est offert dans le réseau des services Immigration-Québec et par les organismes communautaires partenaires.
- Le partenariat avec les organismes au service des nouveaux arrivants a été renforcé. Les organismes financés par le MICC dans le cadre du *Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants* offrent les services suivants : installation des réfugiés pris en charge par le gouvernement; services de première ligne sur les questions liées à l'accueil, l'établissement et l'adaptation au marché du travail; activités de jumelage; aide à la recherche de logements; activités d'initiation aux outils de recherche d'emploi. Deux organismes de la région de Montréal ont aussi la responsabilité d'offrir aux nouveaux arrivants francophones la session d'information *Réalités socioéconomiques du marché du travail*.

²⁹ En Europe notamment, c'est assez récemment que les services d'intégration soutenus par l'État ont été mis en place : cours de langue, cours d'initiation aux sociétés d'accueil, contrats d'accueil et d'intégration, programmes d'aide à l'intégration au travail, mesures de lutte à la discrimination ethnique et raciale.

³⁰ Une analyse détaillée de ces données est actuellement réalisée conjointement par le MICC et le MESS.

- Le service d'information sur les professions et métiers réglementés soutient les personnes immigrantes dans leurs démarches d'admission auprès des organismes de réglementation en leur fournissant l'information et l'aide nécessaires tout au long de leur processus d'accès aux professions et métiers réglementés (du 1^{er} avril 2006 au 13 février 2007, le personnel a reçu et est venu en aide à 1 445 personnes);
- Un service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est aussi offert aux personnes immigrantes. Le document délivré par le Ministère établit une comparaison entre les diplômes obtenus à l'étranger et le système d'éducation du Québec (en 2005-2006, 14 104 *Évaluations comparatives* ont été délivrées par le MICC). Plusieurs employeurs, établissements d'enseignement, ordres professionnels et autres organismes de réglementation utilisent ce document pour prendre des décisions en matière d'accès à des formations ou d'évaluation de préalables pour l'accès à des professions et métiers réglementés.
- Les gens d'affaires sont accompagnés dans leurs démarches et dirigés vers les opportunités d'affaires et les ressources disponibles dans la région où ils se sont établis. Ils obtiennent également de l'information sur la culture d'entreprise au Québec et les lois et règlements qui régissent les entreprises.
- En collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* a été instauré. Financé à même les intérêts de placement du programme des Investisseurs, ce programme offre aux petites et moyennes entreprises québécoises des mesures incitatives pour faciliter l'embauche de personnes immigrantes et de personnes issues de minorités visibles.
- Le Ministère travaille en outre avec les ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec, l'Office des professions du Québec, Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour proposer et mettre en œuvre des mesures visant à éliminer les difficultés liées à l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail québécois.

3.2. La francisation des immigrants

Si la question du français revêt une telle importance en immigration, c'est qu'il est essentiel pour le Québec que celle-ci contribue à la pérennité de la langue française. C'est aussi parce que la connaissance du français contribue grandement à une intégration réussie des immigrants, en accélérant l'insertion en emploi et en favorisant la participation à la vie collective et le développement d'un sentiment d'appartenance, ce qui explique qu'elle soit aussi un important facteur de rétention au Québec.

Bien que la proportion d'immigrants connaissant le français à leur arrivée ait augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, les besoins en matière de francisation restent très importants :

- D'une part, parce que le nombre de personnes ne connaissant pas le français à leur arrivée n'a pas diminué, au contraire. Bien que leur proportion soit moindre, leur nombre est en fait plus élevé (95 754 entre 2002 et 2006 comparativement à 88 008 entre 1997 et 2001), du fait de l'augmentation des volumes globaux d'admissions.
- D'autre part, en raison de la complexification du marché du travail et du niveau de scolarité plus élevé des cohortes récentes, les besoins en francisation sont plus sophistiqués. Les capacités langagières qu'on exige sur le marché du travail pour un emploi nécessitant un diplôme universitaire sont plus élevées que ce dont on se satisfait pour un travail qui ne requiert qu'une formation de niveau secondaire ou moins.

Il y a tout lieu de croire que ces besoins vont continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Les bassins de sélection d'immigrants francophones étant limités, il pourrait s'avérer difficile en effet de continuer d'accroître la proportion d'immigrants connaissant le français. Par ailleurs, quantité d'immigrants considérés comme connaissant le français au moment de leur sélection n'auront pas acquis le niveau de maîtrise de la langue requis par leur profession. Toute augmentation des volumes globaux d'admissions entraînera en outre une hausse de la demande.

Dans ce contexte, il faudra continuer d'améliorer et de diversifier l'offre de service en francisation afin d'accélérer l'apprentissage du français et de mieux adapter les services aux besoins (voir l'encadré). La promotion en francisation devra également se poursuivre dans le cadre de stratégies couvrant l'ensemble des volets suivants :

- Promotion de l'apprentissage du français à l'étranger afin d'inciter les immigrants dont la langue maternelle n'est pas le français à améliorer leurs compétences.
- Promotion des services de francisation disponibles au Québec, qu'il s'agisse des programmes réguliers, des cours sur mesure ou des cours spécialisés.
- Promotion de l'usage du français afin de mieux faire connaître le caractère français du Québec et de bien faire saisir la prédominance de cette langue dans la vie économique, sociale et culturelle du Québec.

L'OFFRE DE SERVICE DU MICC EN MATIÈRE DE FRANCISATION

Les services réguliers, à temps plein et à temps partiel

Conformément aux orientations retenues en 2000, les classes de français du MICC sont maintenant toutes offertes par des établissements d'enseignement ou des organismes communautaires, ce qui favorise un ancrage dans les réseaux francophones et une intégration dans ces milieux de vie. Les immigrants sont appariés aux différents milieux de formation selon leur scolarité et leur projet d'intégration.

En 2006-2007 et 2007-2008, la francisation a bénéficié d'un ajout de ressources financières, ce qui a permis d'accroître le nombre de groupes et de réduire les délais d'attente.

L'offre de service complémentaire

Dans la foulée du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, une offre de service complémentaire aux cours réguliers a également été instaurée afin de rejoindre plus efficacement certaines clientèles, de permettre un apprentissage du français plus avancé et d'offrir plus de flexibilité à la clientèle. Des mesures ont également été mises de l'avant afin de favoriser l'apprentissage du français dès l'étranger. Ainsi :

- Des cours sur mesure ont été élaborés à l'intention, notamment, de personnes isolées, d'aides familiales résidentes et de parents allophones.
- Deux centres d'auto-apprentissage du français ont été mis en place (Montréal et Québec) à l'intention des travailleurs en emploi et des entreprises qui les embauchent.
- Des cours spécialisés et de niveaux plus avancés de français écrit et de français oral ont été élaborés et offerts à des finissants de l'offre régulière.
- Des cours complémentaires en français ont également été offerts à des étudiants inscrits à des formations d'appoint visant l'accès à un ordre professionnel ou à un emploi spécialisé et à des étudiants inscrits à une attestation d'études collégiales.
- Une banque d'exercices de français en ligne est accessible, entre autres, via le site Internet du Ministère; elle compte près de 900 exercices de différents niveaux de difficulté.
- Des ententes avec des partenaires en francisation à l'étranger ont été signées, notamment avec les Alliances françaises, les instituts français et les centres culturels français. Depuis 2004, quelque 3000 candidats ont été dirigés vers ces partenaires afin de parfaire leur connaissance du français et accroître leurs chances d'être sélectionnés;
- Des ententes conclues avec deux organismes permettent à ces derniers de faire passer des tests de français adaptés aux besoins du Québec, ce qui permet aux candidats à l'immigration de démontrer leur connaissance du français et d'être ainsi sélectionnés sur dossier, accélérant le processus.
- Un programme de francisation en ligne sera par ailleurs offert sous peu aux candidats déjà sélectionnés et en attente de leur visa, ce qui leur permettra d'améliorer leur connaissance du français avant leur arrivée au Québec.

3.3. La régionalisation

La concentration urbaine de l'immigration est un phénomène international auquel n'échappe pas le Québec. En effet, 83 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec résident dans la région métropolitaine de Montréal³¹.

Cette concentration de l'immigration n'est pas sans difficulté. Elle fait en effet porter à la région de Montréal une responsabilité considérable en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, en même temps que d'autres régions se voient privées de l'apport économique et culturel de l'immigration. Or, les changements démographiques et l'exode des jeunes vers les grands centres urbains entraînent une rareté de main-d'œuvre et placent plusieurs régions du Québec en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, selon les perspectives professionnelles d'Emploi-Québec, près de la moitié des postes à pourvoir se trouvent en dehors de la région métropolitaine de Montréal.

Présents déjà depuis quelques années, ces constats ont amené de nombreux acteurs socioéconomiques des régions à demander que le gouvernement favorise une répartition plus équilibrée de l'immigration sur le territoire québécois.

Au cours de la dernière décennie et plus particulièrement depuis l'adoption, en 2004, du Plan d'action ministériel *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, des actions concrètes ont été réalisées afin de susciter l'engagement des acteurs régionaux et d'établir avec eux des partenariats axés sur les spécificités régionales. Ainsi :

- Le *Programme régional d'intégration* a été lancé avec pour objectif d'augmenter l'établissement et la rétention des immigrants en dehors de la région métropolitaine de Montréal, par l'amélioration des conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration. Le programme vise également à valoriser auprès des populations des régions l'apport économique, social et culturel de l'immigration. Il permet de financer des projets présentés par des organismes communautaires et également de financer d'autres partenaires.
- Le gouvernement s'est engagé à accélérer la signature d'ententes de régionalisation de l'immigration avec les conférences régionales des élus et les municipalités (le financement confié à ces partenaires provient du Programme régional d'intégration). À cet égard, au début de 2007, dix ententes avaient été signées avec les conférences régionales des élus et quatre avec des municipalités. Ces ententes favorisent la concertation autour de projets aptes à favoriser l'attraction des personnes immigrantes, leur intégration culturelle, sociale et professionnelle, leur rétention sur les territoires visés ainsi que le développement de relations interculturelles harmonieuses avec la population.

³¹ La région métropolitaine de Montréal (RMM) réfère ici à l'île de Montréal, à l'agglomération de Longueuil et à la ville de Laval. Ces trois ensembles urbains, contrairement à la plupart des autres villes et régions du Québec, comportent une proportion significative de leur population qui est née à l'étranger. On ne doit pas confondre la RMM avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ou encore avec la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM).

- En outre, au début de 2007 également, dix plans d'action régionaux avaient été lancés. Préparés en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, ces plans comportent des mesures ciblées qui visent à assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles à la prospérité de la région. Les actions entreprises favorisent, entre autres, une immigration correspondant aux besoins de la région, de meilleurs services d'accueil et d'intégration, une insertion durable en emploi et un enseignement du français adapté aux besoins des personnes immigrantes. S'ajoutent enfin des projets de régionalisation portés par des organismes. En 2006-2007, vingt organismes ont ainsi été financés pour des projets visant à augmenter l'établissement et la rétention des immigrants en dehors de la région métropolitaine de Montréal.

Ces efforts s'ajoutant à ceux entrepris précédemment, des résultats encourageants sont observés. Ainsi :

- Parmi les immigrants admis au Québec de 1996 à 2000, 17 239 résidaient en dehors de la région métropolitaine de Montréal cinq ans plus tard, soit en janvier 2002. Parmi les immigrants admis de 2001 à 2005, ce sont 29 325 qui résidaient en dehors de la région métropolitaine de Montréal cinq ans plus tard, soit en janvier 2007. Il s'agit d'une augmentation de 70 % en nombre absolu. Cette hausse repose essentiellement sur une augmentation importante et constante des personnes immigrantes sélectionnées dans la catégorie de l'immigration économique qui se sont établies en région.
- En outre, la proportion d'immigrants résidant en dehors de la région métropolitaine de Montréal sur le total des immigrants admis est en constante augmentation : de 16,4 % en janvier 2002, cette proportion atteignait 17,8 % en janvier 2007. L'augmentation de la présence des personnes immigrantes est particulièrement significative pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, de l'Estrie et de l'Outaouais.

Par ailleurs, la majorité des réfugiés sélectionnés à l'étranger et pris en charge par l'État pendant leur période d'établissement continuent d'être dirigés vers divers centres urbains, ce qui favorise leur intégration linguistique et culturelle tout en profitant également aux régions qui les accueillent. Et cet apport demeure même si tous les réfugiés ne restent pas dans leur région d'accueil au terme de la période d'établissement.

Soulignons en outre qu'à lui seul, en 2005-2006, le MICC a investi quelque 27 M \$ en services directs de francisation et d'intégration dans les régions autres que Montréal³².

³² Ces sommes ont été allouées au financement des services et projets suivants : cinq services Immigration-Québec (SIQ) et trois points de services, 31 organismes communautaires dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants, 60 projets dans le cadre du *Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles*, cinq partenaires dans le cadre de l'enveloppe *Exercice de la citoyenneté*, 32 partenaires dans le cadre du PRI (incluant des municipalités et des CRÉ), des services de francisation à temps plein et à temps partiel offerts par 40 partenaires ainsi qu'un Centre d'auto-apprentissage du français à Québec.

3.4. Le maintien du consensus social

L'exercice de planification de l'immigration doit également prendre en compte l'évolution du consensus social à l'endroit de l'immigration. Mais comment mesurer ce consensus social? La question n'est pas simple.

D'entrée de jeu, soulignons que la politique d'immigration du Québec a fait l'objet jusqu'à maintenant d'un large consensus, tant chez les élus que chez les divers groupes et organismes entendus lors des consultations tenues dans le cadre des différents exercices de planification de l'immigration.

Par ailleurs, une méthode utilisée pour estimer la capacité d'accueil consiste à effectuer des sondages scientifiques sur les perceptions relatives à la diversité.

À cet égard, jusqu'à tout récemment, les résultats ont été des plus positifs. Ainsi :

- En 2005, une enquête réalisée par le MICC auprès de la population québécoise révélait qu'une forte majorité des répondants considéraient que les communautés culturelles contribuaient assez ou beaucoup au développement du Québec sur les plans de la démographie, de l'économie, de la culture et de l'ouverture sur le monde. Il n'y a que sur le plan de l'essor du français que la perception de leur apport était faible³³. Moins d'un répondant sur cinq considérait qu'il y avait trop d'immigrants au Québec.
- En 2006, une autre étude, réalisée au moyen de groupes de discussion formés d'employés et d'employeurs de divers milieux révélait, pour sa part, que les travailleurs issus des communautés culturelles éprouvent des difficultés particulières sur le marché du travail, essentiellement à l'étape du recrutement et de l'embauche. Lorsqu'ils réussissent à franchir cette étape, ils s'intègrent généralement avec succès dans leur emploi. Cette même étude a mis en évidence l'importance des mesures axées sur l'incitation à l'embauche, l'accompagnement, la francisation et la mise à niveau des compétences, de préférence aux mesures souvent désignées par le vocable « discrimination positive ».
- Plus récemment, un projet de politique de lutte au racisme et à la discrimination a été soumis à la consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire qui a entendu des acteurs de divers horizons de la société civile. Lors de cet exercice, les avantages de la diversité n'ont jamais été mis en doute. Toutefois, nombre d'intervenants ont insisté sur le fait que la réussite de la gestion de cette diversité sera largement tributaire de mesures efficaces de soutien à l'intégration économique et linguistique ainsi que du respect des valeurs communes.

³³ Curieusement, ce n'est que sur cette question que les répondants des communautés culturelles se sont démarqués significativement des autres : 70 % d'entre eux estiment que leur apport à l'essor du français est important, alors que 31 % seulement des autres Québécois pensent de même. Là encore, on constate, au sein de la majorité, une vive préoccupation à l'égard de la situation linguistique.

Au cours des derniers mois cependant, de vigoureux débats sur les pratiques d'accommodement ou d'ajustement liées aux différences culturelles ont eu cours au Québec. Ils ont été source d'incompréhensions et de tensions et se sont accompagnés, à l'occasion, de gestes d'intolérance vis-à-vis des immigrants ou de certains groupes ethniques et religieux en particulier. Des inquiétudes ont été exprimées particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte à l'identité et à la place de la religion dans l'espace public. Dans ce contexte très médiatisé, un sondage portant sur le racisme, la tolérance et l'accommodement raisonnable a donné des résultats différents.

En ce qui a trait à la religion, il faut rappeler qu'au cours des dernières décennies, la société québécoise s'est largement laïcisée : la place de l'Église catholique, dans les institutions et dans la société en général, est devenue très discrète. Pour une grande majorité de Québécois, l'appartenance à l'une ou l'autre religion (ou à aucune) relève maintenant de la sphère privée. Or, la diversification des bassins d'immigration soulève de nouveaux enjeux à cet égard. De nouveaux lieux de culte de même que des signes extérieurs évidents, vestimentaires ou autres, portés en public, à l'école, au travail ou dans la rue, sont apparus, marquant l'appartenance à l'une ou l'autre confession religieuse et, jusqu'à un certain point, proclamant même la différence, ce qui jusqu'ici était généralement marginal au Québec.

À l'évidence, l'immigration continuera, dans les années à venir, à accroître la diversité, tant la diversité religieuse que la diversité ethnique, culturelle et linguistique. Il y aura donc lieu d'apprivoiser davantage les façons de vivre ensemble à plusieurs. Le pluralisme qui est constamment à redéfinir, l'est aussi maintenant sur le plan religieux. Selon plusieurs spécialistes de l'immigration, tant canadiens que québécois, c'est là un des défis importants liés à l'immigration pour les prochaines années. Ce défi sera également traité par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles mise sur pied par le gouvernement. Le mandat de cette commission est précisément de dresser un portrait fidèle des pratiques d'accommodement, de mener une consultation panquébécoise sur le sujet et de formuler des recommandations afin que les pratiques d'accommodement soient respectueuses des valeurs communes des Québécois.

Cela dit, le MICC et l'ensemble de la société devront poursuivre le travail afin de contribuer à prévenir l'exclusion de certains groupes ethniques ou de certaines communautés culturelles, de favoriser le rapprochement interculturel et la pleine participation à la société des Québécois de toutes origines et de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de l'ouverture à la diversité.

En parallèle, il devra également s'assurer de faire connaître aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants les choix de société qui caractérisent le Québec moderne et, notamment, l'importance que le Québec accorde aux valeurs démocratiques définies par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, dont celles relatives à l'égalité des sexes et au partage de la langue commune, le français.

Bref, le gouvernement doit prêcher par l'exemple en montrant aux nouveaux venus la volonté d'ouverture du Québec, tout en demeurant ferme quant aux valeurs communes chères à la société québécoise. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe au premier chef au gouvernement et qui se reflète dans ses lois, ses règlements et ses politiques³⁴. Mais le gouvernement n'est pas seul dans cette entreprise. La population, la société civile et plusieurs groupes sont autant d'acteurs qui forgent l'opinion publique.

LES ACTIONS DU MICC DANS LE DOMAINE DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Diverses mesures du plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* visent à accroître l'ouverture à la diversité, à encourager le rapprochement et le dialogue interculturels et à lutter contre les tensions intercommunautaires. Parmi celles-ci, on compte :

- La création du Bureau de liaison avec les communautés culturelles : Des agents de liaison du Ministère travaillent à établir des liens solides avec les organismes des communautés culturelles afin de trouver des solutions aux problèmes qui entravent la pleine participation des membres de ces communautés à la société québécoise.
- La mise sur pied du Service-conseil en relations interculturelles : Ce service vise à appuyer les employeurs dans l'embauche et le maintien en emploi des personnes des communautés culturelles, notamment des minorités visibles. Il offre des activités de sensibilisation à la gestion de la diversité en emploi et des services d'accompagnement dans le but de prévenir ou de résoudre des problèmes en milieu de travail.
- La création du *Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles* : Ce programme permet de soutenir de nombreux projets de promotion de relations civiques, de rapprochement interculturel, d'ouverture à la diversité, de lutte contre le racisme et la discrimination et de résolutions de tensions intercommunautaires, et ce, dans plusieurs régions du Québec.
- Le développement d'une stratégie annuelle de promotion des relations interculturelles harmonieuses notamment au moyen d'événements récurrents tels la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, la Semaine d'actions contre le racisme et le Mois de l'histoire des Noirs.

Par ailleurs, à la suite du Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, d'une tournée de sensibilisation et d'audiences publiques en commission parlementaire, en 2006, le gouvernement s'est engagé à adopter une politique de lutte contre le racisme et la discrimination ainsi qu'un plan d'action.

³⁴ L'*Énoncé de politique* de 1990 et le Plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs* en sont de bons exemples.

3.5. La capacité organisationnelle

Comme on le voit à la lumière de ce qui précède, la détermination des volumes et de la composition de l'immigration pour une période donnée doit prendre en compte les besoins en services publics requis par les nouveaux arrivants et la disponibilité des ressources dans les ministères et organismes responsables de ces services.

Outre les services offerts par le MICC et par les organismes partenaires qu'il subventionne, il y a également ceux qui relèvent d'autres ministères dont, au premier chef, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La croissance quasi continue des volumes d'admissions au cours des dix dernières années a fortement mis à contribution les ressources des ministères. Même si ces hausses ont été assumées sans trop de heurts, il faut être conscient qu'une poursuite de l'accroissement des volumes d'immigration accroîtra vraisemblablement les besoins en ressources. Bien que les milieux scolaires montréalais aient une large expérience en matière d'accueil et d'intégration de personnes de tous les horizons, il ne faut pas sous-estimer le défi constant que ces milieux ont à relever et l'expertise particulière requise de leur personnel. Il en va de même pour les organismes du réseau de la santé et pour Emploi-Québec, notamment, dont les services seront davantage sollicités advenant une croissance de l'immigration.

Il importe également de rappeler le rôle de plus en plus important joué par les villes et par les conférences régionales des élus en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des immigrants. Advenant une augmentation de l'immigration, elles seront encore davantage sollicitées.

4. LA GESTION DE L'IMMIGRATION

Si les questions relatives à l'accueil et à l'intégration des immigrants revêtent une importance cruciale, des éléments d'un tout autre ordre doivent également être pris en compte. La présente section fait état de contraintes entourant la gestion de l'immigration, traite des perspectives et limites de certains programmes d'immigration et se termine par un aperçu de l'évolution de l'immigration au Québec au cours des dix dernières années.

4.1. Les contraintes

Composition de l'immigration et capacité d'intervention du Québec

La Constitution canadienne fait de l'immigration un domaine de compétence concurrente entre le Canada et les provinces, avec prépondérance de la loi fédérale. Bien que le Québec ait acquis des responsabilités importantes en ce domaine, une partie structurante du cadre de gestion de l'immigration relève exclusivement du gouvernement fédéral. Celui-ci est notamment seul responsable de la définition des catégories d'immigration et de certaines conditions applicables à l'une ou l'autre de ces catégories.

En conséquence, les volumes d'admissions dans certaines catégories ne dépendent pas ou dépendent très peu de décisions du Québec. Ainsi en est-il :

- Pour la composante familiale. L'admission de ces personnes dépend, pour l'essentiel, des liens de parenté qui les unissent à des résidents du Québec (il s'agit surtout de conjoints et d'enfants) et de l'engagement de ces derniers à les prendre en charge à leur arrivée.
- Pour les personnes à qui le statut de réfugié est accordé au Canada à la suite d'une demande d'asile. Bénéficiant de la protection du Canada, ces personnes peuvent ensuite accéder à la résidence permanente.

Pour ces deux composantes du mouvement d'immigration, la détermination des volumes d'admissions relève d'un exercice de prévision, et non de planification, ce qui ne remet pas en cause la pertinence de ces mouvements, le Québec souscrivant pleinement aux valeurs et principes de réunification familiale et de solidarité internationale qui les sous-tendent. Soulignons en outre que les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial de même que les réfugiés reconnus sur place affichent des taux de présence au Québec supérieurs à la moyenne, soit plus de 88 % pour le premier groupe et près de 83 % pour le second.

Par conséquent, la marge de manœuvre dont dispose le Québec pour intervenir sur la taille et les caractéristiques de son immigration porte sur les composantes du mouvement qui font l'objet d'une sélection formelle, soit, essentiellement, les candidats de la composante économique, travailleurs et gens d'affaires, et les réfugiés dont la demande est traitée à l'étranger. Voilà ce qui explique le soin qui doit être apporté à établir les volumes à admettre et plus encore à sélectionner ces candidats. Précisons en outre que la sélection d'aujourd'hui influence la composition du mouvement familial de demain, une large part des parrainages étant souscrits par des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'immigration temporaire, les autorisations de travail et d'études, ainsi que les visas de visiteurs, l'Accord ne reconnaît au Québec que des pouvoirs très limités. Or, ces mouvements ont des impacts certains, à moyen et long terme, sur les mouvements permanents. Ajoutons enfin que, quelle que soit la catégorie d'immigration, le Canada est seul responsable de définir et d'appliquer les critères pouvant entraîner une interdiction de territoire, soit les critères relatifs à la santé, à la sécurité et à la criminalité. Ces vérifications peuvent nécessiter de longs délais, en particulier dans certains territoires, ce qui peut avoir un impact sur l'atteinte des objectifs québécois d'admissions. En outre, conscient des risques quant aux phénomènes de sécurité et de criminalité liés à l'immigration, le MICC, pour les catégories d'immigration soumises à la sélection, travaille en continu à :

- accroître la vérification de l'authenticité des documents soumis à l'appui des documents d'immigration;
- développer des partenariats avec les organismes québécois et canadiens chargés de l'application des lois afin de combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration;
- contrôler les risques associés au programme des immigrants investisseurs, particulièrement quant à la provenance des fonds.

Limites des bassins d'immigration

En ce qui a trait à l'immigration économique, une fois les nombres et les caractéristiques établis, certaines difficultés demeurent, l'une d'elles étant que les bassins de personnes qui, dans le monde, correspondent à ce qui est recherché par le Québec ne sont pas infinis et qu'il peut être difficile de les repérer.

- Dans certains pays, leur nombre peut être élevé, mais compte tenu du niveau de vie dont elles jouissent déjà, peu d'entre elles pourraient envisager sérieusement l'immigration au Québec. D'autres ignorent tout des possibilités d'immigration et n'ont donc pas envisagé cette avenue. Dans ces cas, de vigoureuses activités de promotion sont et seront nécessaires pour susciter, chez les personnes ayant le profil recherché, un intérêt envers l'immigration au Québec. Dans certains territoires, ces activités de promotion devront s'appuyer sur des études de marché afin de bien cibler les clientèles à rejoindre.

- Dans certains autres pays, en revanche, les personnes qui possèdent les caractéristiques socioéconomiques recherchées sont proportionnellement plus rares parmi toutes celles, et elles sont très nombreuses, qui souhaitent immigrer au Québec, ne serait-ce qu'en raison des perspectives d'amélioration de leur niveau de vie. Ici, la difficulté est de repérer, parmi le grand nombre de candidatures reçues, celles dont les caractéristiques socioéconomiques correspondent à ce qui est requis pour être sélectionné.

Par ailleurs, l'attrait que le Québec peut exercer auprès des migrants potentiels varie en fonction de divers autres critères. Ainsi, si sa particularité linguistique peut le rendre attrayant pour certains, pour d'autres, elle peut constituer un obstacle qui les amène à préférer une destination différente (une autre province ou un autre pays). De surcroît, comme on l'a vu, les immigrants admis au Québec qui ignorent le français à leur arrivée sont ceux qui affichent la plus forte propension à le quitter à brève ou moyenne échéance.

Concurrence accrue pour l'immigration économique

À ces difficultés, s'ajoute la concurrence accrue à laquelle le Québec doit faire face. Traditionnellement, seuls quatre pays – le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande – pratiquaient officiellement une politique d'immigration permanente, c'est-à-dire de peuplement, en bonne partie liée au marché du travail. Ailleurs, principalement en Europe, même à l'époque des vastes mouvements de travailleurs étrangers des années 1950 et 1960, on ne permettait qu'une immigration de nature temporaire. Par la suite, et pendant longtemps, c'est l'immigration liée au regroupement familial et aux demandes d'asile qui a pris le plus d'importance, mais toujours en ne conférant aux étrangers que des statuts de nature temporaire.

Ces dernières années, toutefois, la situation a changé :

- Les perspectives démographiques liées au vieillissement des populations ont en effet amené la plupart des pays développés à favoriser davantage une immigration de long terme liée à l'emploi. Ainsi, des pays aussi différents que la Finlande, le Japon, les États-Unis, l'Irlande, l'Autriche, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la République tchèque ont mis en place des modalités pour faciliter l'admission de travailleurs très qualifiés, que l'on définit selon différents critères (selon la scolarité, le secteur d'activité, le profil général ou même parfois le salaire prévisible). Sauf en Nouvelle-Zélande et en Australie, le statut initial accordé est toujours temporaire, mais il peut mener, à différentes conditions, à l'obtention d'un statut permanent.

- Plusieurs pays ont aussi adopté des mesures pour pallier, par des programmes d'immigration temporaire (souvent saisonnière), les pénuries de travailleurs peu qualifiés dans certains domaines très spécifiques (services hôteliers et restauration, agriculture, horticulture)³⁵. Les programmes à l'intention des « vacanciers actifs » (*working holiday*) ont également la cote. À la différence des programmes à l'intention des travailleurs hautement qualifiés, ces programmes ne permettent généralement pas l'accès à la résidence permanente.
- Un autre type de migration est également susceptible d'entrer en concurrence avec les pays traditionnels d'immigration permanente : les migrations de rapatriement des expatriés et de leurs descendants. Depuis longtemps, l'Allemagne, l'Autriche, Israël, tout comme, plus récemment, le Japon, accordent aux membres de leurs diasporas respectives la possibilité de « revenir » s'installer dans le pays de leurs ancêtres. Or, des dispositions adoptées récemment par certains pays comptant une nombreuse diaspora établie à l'étranger, comme le Portugal, l'Italie et l'Espagne, s'apparentent à ces politiques et sont susceptibles de nuire aux efforts de promotion du Québec, notamment en Amérique du Sud. La Chine ainsi que son territoire autonome, Hong Kong, cherchent également à ramener au bercail les ressortissants qui ont réussi des études ou fait fortune à l'extérieur. D'autres pays ont aussi adopté des modalités visant le même objectif ou envisagent de le faire; c'est le cas de la Russie, de l'Inde et du Vietnam.
- Par ailleurs, la liberté de circulation au sein des pays de l'Union européenne facilite un certain mouvement intra-européen : en 2003, on a recensé 63 000 entrées d'immigrants au Royaume-Uni en provenance des autres pays de l'Union européenne. En France, ce chiffre a atteint 37 000, en Italie, 11 000 et en Suisse, qui a conclu un accord de libre circulation avec l'Union européenne, 52 000. À une autre époque, une partie de ces personnes auraient sans doute plutôt migré vers l'Amérique du Nord. L'élargissement récent de l'Union européenne à d'autres pays, principalement d'Europe orientale, est susceptible de diminuer encore davantage l'intérêt pour l'immigration vers le Canada (et le Québec) parmi les populations de pays comme la Roumanie et la Bulgarie. L'accès plus facile à Europe de l'Ouest et la proximité entre leur pays d'origine et cette destination pourrait peser lourd dans leurs choix migratoires.

Au sein même du Canada, les programmes de *provincial nominees*³⁶, qui étaient jusqu'à récemment limités à quelques centaines de personnes annuellement, prennent maintenant de l'ampleur. De surcroît, afin de lutter contre le déclin des communautés francophones dans les autres provinces, les autorités fédérales cherchent à stimuler l'immigration francophone à destination des autres provinces. Dans les deux cas, il se peut que ces initiatives entrent en compétition avec les efforts déployés par le Québec pour promouvoir ses propres programmes de sélection.

³⁵ C'est le cas en Grande-Bretagne, en Irlande, en Corée, aux États-Unis, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Suisse.

³⁶ Il s'agit d'un programme en vertu duquel une province choisit elle-même des immigrants de la catégorie des travailleurs dont elle souhaite l'admission, lesquels bénéficient ensuite de la priorité de traitement dans le processus fédéral d'obtention du visa permanent.

Dans ce contexte, la sélection d'immigrants réunissant les caractéristiques recherchées par le Québec, dont les caractéristiques linguistiques, représente un défi de taille. La capacité d'attraction du Québec dépendra notamment de son dynamisme économique, de sa capacité à intégrer les immigrants au marché du travail et à leur offrir une bonne qualité de vie et un bon niveau de vie.

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Selon le rapport SOPEMI 2006 *Perspectives des migrations internationales* publié par l'OCDE, les tendances actuelles des migrations internationales se caractérisent de la manière suivante :

- Les mouvements connaissent une croissance importante : les entrées régulières ont augmenté de 15 % entre 2003 et 2004 dans les pays de l'OCDE, pour atteindre 2,57 millions en 2004.
- Les pays où le taux d'immigration (nombre d'entrées relativement à la population totale) est le plus élevé sont la Suisse et la Nouvelle-Zélande avec plus de 1 %, suivis de l'Australie, du Canada et de l'Autriche avec 0,8 %. Au Québec, ce taux tourne autour de 0,6 %.
- L'immigration liée au travail, si on inclut les personnes à charge accompagnant les requérants principaux, constitue la composante la plus importante du mouvement, avec plus de 50 % des entrées en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Danemark, au Canada et au Royaume-Uni.
- Aux Etats-Unis, en France et en Suède, cette composante liée au travail demeure proportionnellement moins importante, avec moins de 20 % des entrées.
- Les spécialités recherchées par les pays sont sensiblement les mêmes partout, notamment les technologies de l'information, la santé, l'agriculture (travail saisonnier), les services personnels.
- Le nombre d'étudiants internationaux et les entrées de travailleurs temporaires sont aussi en hausse.
- Les demandes d'asile, quant à elles, sont en baisse depuis 2000, bien qu'elles se chiffraient encore à 319 000 en 2005 dans l'ensemble de l'OCDE.
- Plusieurs pays se préoccupent de régionaliser davantage l'immigration sur leur territoire, notamment l'Australie, le Canada et la Grèce.

4.2. Les perspectives et limites quant aux programmes d'immigration

Depuis 2001, les admissions découlant de la sélection québécoise comptent annuellement pour 65 % ou plus du volume total d'admissions. C'est donc dire que la part de l'immigration sur laquelle le Québec peut effectivement agir est significative. D'où l'importance pour le Québec d'utiliser au mieux la marge de manœuvre dont il dispose.

Les travailleurs qualifiés

Au cours de la période 2004-2006, l'immigration de travailleurs qualifiés a représenté à elle seule quelque 55 % de l'immigration au Québec avec un volume moyen d'admissions de plus de 24 000 par année³⁷.

Si cette composante du mouvement est à ce point importante, c'est qu'elle permet d'accueillir les plus fortes proportions de personnes jeunes, scolarisées, connaissant le français et possédant les caractéristiques recherchées par le Québec. On sait en outre que leur taux de présence au Québec est élevé, particulièrement chez celles qui connaissent le français à leur arrivée. Cette situation n'a rien de surprenant, ces immigrants étant sélectionnés à partir de facteurs et de critères qui correspondent aux objectifs et aux besoins du Québec.

Ainsi, tel que révisée récemment, la grille de sélection³⁸ permet de répondre à différents besoins :

- En permettant la sélection de candidats qui réunissent un ensemble de caractéristiques susceptibles de favoriser leur employabilité et leur intégration au marché du travail (connaissances linguistiques, expérience, âge, niveau de scolarité...), elle favorise la polyvalence et la capacité de s'adapter à un marché du travail en constante évolution.
- En valorisant les formations effectuées dans un domaine présentant de bonnes perspectives d'emploi, et ce, particulièrement en région, elle permet de répondre aux besoins particuliers de main-d'œuvre du Québec et des régions.
- Enfin, en favorisant les détenteurs d'une offre d'emploi validée et en élargissant les niveaux d'emploi pouvant faire l'objet d'une telle offre, elle permet un arrimage étroit avec les besoins immédiats du marché du travail (il faut souligner que les volumes en cause sont ici plus limités).

Bien que cette grille de sélection soit mise à jour périodiquement afin de correspondre au mieux aux besoins du Québec, il y a toujours lieu de s'interroger sur l'efficacité du système en place et sur les moyens de s'adapter plus rapidement aux changements diagnostiqués sur le terrain. Dans un contexte où plusieurs pays sont à la recherche de travailleurs qualifiés spécialisés dans certains secteurs cibles, il importe de demeurer concurrentiel et d'assurer un traitement rapide et efficace des demandes, d'où l'importance de poursuivre le travail de révision des processus.

³⁷ Ce volume inclut l'ensemble des membres de l'unité familiale, soit le requérant principal et, le cas échéant, le conjoint et les enfants.

³⁸ Les modifications apportées à la réglementation à l'automne 2006 avaient notamment pour objectifs de mieux arrimer la sélection des travailleurs qualifiés aux besoins de main-d'œuvre des employeurs et de simplifier les modalités de sélection. L'actuelle grille de sélection des travailleurs prend en compte les dix facteurs suivants : formation, expérience, âge, connaissances linguistiques (connaissance du français et de l'anglais), séjour et famille au Québec, caractéristiques du conjoint, offre d'emploi validée, enfants, autonomie financière et adaptabilité. Seules la scolarité (qui fait partie du facteur formation) et l'autonomie financière comportent un élément éliminatoire.

Les gens d'affaires

En vertu des règles en vigueur, l'immigration d'affaires regroupe trois programmes visant trois clientèles distinctes : les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs³⁹. Depuis plusieurs années, la demande est cependant très faible pour les deux premiers programmes, si bien qu'environ 70 % des admissions proviennent du programme des immigrants investisseurs.

Depuis 2003, le Ministère délivre en moyenne quelque 6 000 certificats de sélection du Québec à des candidats investisseurs (requérants principaux et membres de leur famille). Les résultats au chapitre des admissions sont cependant de l'ordre de 1 500 à 1 700 par année. Ces faibles volumes d'admissions s'expliquent par le fait que les immigrants investisseurs sont ceux dont le taux de présence au Québec est le plus bas (21 % en janvier 2007 pour les immigrants admis entre 1996 et 2005). Or, depuis 2002, de nouvelles règles fédérales font en sorte que les admissions sont comptabilisées à partir de la destination réelle déclarée par les immigrants à leur arrivée au Canada et non en fonction du fait qu'ils ont été sélectionnés par le Québec. Comme cette destination est très souvent Toronto ou Vancouver, leurs admissions ne sont plus enregistrées au Québec⁴⁰. Compte tenu de ce qui précède, la hausse des admissions de gens d'affaires passe nécessairement par une amélioration de la performance du Québec au chapitre de la rétention des immigrants investisseurs.

Des efforts en ce sens sont déjà faits et il continuera d'en être ainsi, le Québec souhaitant profiter de la présence et des qualités d'entrepreneuriat de ces immigrants. Dans cette optique, les objectifs de sélection du MICC demeurent relativement élevés (même si cela ne se traduit pas, pour l'heure, par un volume d'admissions correspondant), ce qui permet au Québec de profiter des retombées économiques de ce programme. Et celles-ci sont importantes.

Rappelons que tout immigrant investisseur doit, dès l'étape de la sélection, faire un placement sans intérêts de 400 000 \$ pendant cinq ans. Le succès financier du programme québécois tient en grande partie à l'utilisation que fait le Québec des intérêts générés par ce 400 000 \$.

³⁹ Le document en annexe mentionné précédemment sur la répartition des responsabilités et la description des statuts et catégories présente succinctement chacun de ces programmes

⁴⁰ Ce changement de procédure a eu pour conséquence d'accroître le taux de présence qui se situe maintenant, pour les dernières années d'admissions, plus près de 50 %, mais calculé sur un effectif d'admissions sensiblement moindre.

Ces intérêts servent en effet, pour une bonne part, à subventionner des petites et moyennes entreprises québécoises⁴¹. Les chiffres qui suivent témoignent de l'importance des retombées économiques du programme :

- De 2000 à 2006, près de 7 000 de ces placements d'une période de cinq ans ont été réalisés pour un montant totalisant 2,7 milliards de dollars.
- Au cours de la même période, la contribution financière versée aux entreprises québécoises s'est élevée à 258,7 millions de dollars dans des projets d'investissement totalisant 2,9 milliards de dollars, lesquels auraient généré quelque 4 000 emplois dans les différentes régions du Québec.

Une partie des revenus de placement sert également à financer le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME), en mettant à la disposition des entreprises québécoises des outils financiers pour soutenir leurs efforts d'embauche et d'intégration en emploi de travailleurs immigrants ou de minorités visibles. En 2006-2007, 887 ententes ont ainsi été conclues avec des entreprises; 596 l'avaient été l'année précédente. Depuis le début du programme jusqu'au 31 mars 2007, plus de 8,6 millions de dollars ont été investies dans ce programme et près de 1 500 personnes ont pu obtenir un emploi dans ce cadre.

Compte tenu de ce qui précède, le MICC entend mener, de concert avec les partenaires concernés, une réflexion sur les mesures pouvant inciter ces immigrants à s'établir effectivement au Québec, et ce, tout en poursuivant le travail entrepris visant à améliorer et alléger la gestion du programme des immigrants investisseurs.

Dans le cas des immigrants entrepreneurs et travailleurs autonomes, la situation diffère. Leur taux de présence au Québec est en effet plus élevé, mais la demande n'est pas au rendez-vous, et ce, malgré les efforts de promotion et les changements apportés au programme. En ce qui a trait au programme entrepreneur en particulier, une révision en profondeur doit être entreprise, en collaboration avec d'autres partenaires, dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, révision qui portera tant sur les critères de sélection que sur l'accompagnement offert à ces immigrants. À brève échéance cependant, une hausse marquée des volumes d'admissions d'entrepreneurs apparaît peu probable.

⁴¹ Depuis 2000, le programme est mis en œuvre en partenariat avec Investissement Québec, qui a pour rôle de placer les fonds des candidats au Fonds consolidé du revenu et de verser une aide financière aux PME, dans le cadre du *Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises* (financé à même 46 % des revenus de placement). Des intermédiaires financiers interviennent également dans le programme. Ils en font la promotion, recrutent des candidats à l'étranger et recommandent à Investissement Québec des dossiers d'entreprises québécoises pouvant bénéficier d'une contribution financière non remboursable dans le cadre du *Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises*. Le programme sert également à financer le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) (4 % des revenus de placement). Une réserve de 1 % des revenus de placement est transférée au MICC pour financer la consolidation et la promotion de l'immigration d'affaires. Les revenus de placement couvrent enfin les honoraires d'Investissement Québec (5 %) et des intermédiaires financiers (44 %).

Les réfugiés et personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger

Depuis plusieurs années, le volume d'admissions de réfugiés sélectionnés à l'étranger est de 2 000 à 2 300 par année. En chiffres absolus, ce mouvement est donc relativement stable. Cependant, comme les volumes globaux d'admissions ont considérablement augmenté, la part relative de l'immigration humanitaire sélectionnée à l'étranger a diminué de façon significative. Dans le cadre de cet exercice de planification de l'immigration, et dans la perspective où les volumes globaux pourraient être haussés, il y a lieu d'examiner la possibilité d'une augmentation des volumes de réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Précisons d'abord qu'il existe deux programmes distincts de réfugiés sélectionnés à l'étranger, soit les réfugiés pris en charge par l'État et ceux faisant l'objet d'un parrainage collectif.

Dans le cas des réfugiés pris en charge par l'État :

- La sélection du Québec tient compte au premier chef de leur besoin de protection. Pour ce qui est de leur provenance, le Québec privilégie, dans la mesure du possible, des critères susceptibles de favoriser leur intégration et leur rétention au Québec (bassins francophones ou allophones, groupes relativement peu présents ailleurs au Canada).
- Ces réfugiés reçoivent dès leur arrivée des biens de première nécessité et bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches d'installation, services qui leur sont offerts en partenariat avec les organismes non gouvernementaux.
- Le nombre d'admissions, d'environ 1 800 par année, respecte l'engagement du Québec d'assumer sa juste part de l'immigration humanitaire au Canada.

Comme ces réfugiés dépendent de l'aide immédiate de l'État durant leur période d'établissement, les décisions quant à leur nombre sont conditionnées en grande partie par les ressources disponibles dans le cadre des programmes qui leur sont destinés.

Pour ce qui est des réfugiés faisant l'objet d'un parrainage collectif, soulignons que :

- Ce programme permet à des groupes ou à des organismes de souscrire un engagement d'un an (ou de trois ans, dans certains cas) en faveur de réfugiés. Leur prise en charge directe est susceptible de faciliter leur intégration et leur rétention au Québec (leur taux de présence est de 85,8 %, comparativement à 83,5 % pour les réfugiés pris en charge par l'État).
- L'objectif actuel est de 500 admissions par année.

- Certaines difficultés limitent cependant les possibilités d'évolution du programme. L'une d'elles est que plusieurs des personnes visées par un parrainage ne sont pas reconnues réfugiées (ou personnes en situation semblable) et sont donc inadmissibles au programme. Une autre difficulté majeure tient au fait que les délais de traitement de ces dossiers sont très longs (parfois plusieurs années). Or, le Québec a peu de contrôle sur ces délais, puisqu'il appartient au gouvernement fédéral d'examiner d'abord l'appartenance à la catégorie.

Compte tenu des difficultés énoncées précédemment, l'objectif de 500 admissions par année constitue déjà un défi. De fait, s'il a pu être atteint en 2006, c'est que les difficultés de l'année précédente ont eu pour effet de reporter certaines arrivées au début de 2006. De 2001 à 2005, la moyenne des admissions de réfugiés parrainés n'a été que de 280. De plus, il faudra vraisemblablement attendre quelques années, compte tenu des délais de traitement, pour que la promotion du programme de parrainage collectif amorcée au printemps 2007, conformément à l'orientation du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, ait une incidence sur les admissions.

Les personnes en séjour temporaire

À l'instar d'autres pays, le Québec reconnaît l'intérêt tout particulier que présente, pour l'immigration permanente, la clientèle des personnes en séjour temporaire sur le territoire, à titre de travailleurs ou d'étudiants internationaux. Il s'agit en effet souvent de personnes jeunes déjà largement intégrées au Québec. Les travailleurs temporaires y ont acquis une expérience de travail, alors que les étudiants internationaux scolarisés au Québec seront détenteurs de diplômes plus facilement reconnus des employeurs québécois que ne le sont les diplômés étrangers.

Fort de ce constat, le MICC a entrepris, il y a plusieurs années déjà, de faire connaître à ces clientèles les possibilités d'immigration permanente et, le cas échéant, de faciliter leurs démarches en ce sens. C'est ainsi que des modifications ont été apportées à la réglementation québécoise afin que les demandes de certificat de sélection de ces candidats puissent être traitées au Québec (avant, elles étaient obligatoirement traitées à l'étranger). Des modifications ont également été apportées à la grille de sélection afin de prendre en compte, notamment, des séjours au Québec à des fins d'études ou de travail, l'obtention d'un diplôme du Québec et la connaissance du Québec. Soulignons qu'en 2004, 10,1 % des immigrants admis au Québec avaient déjà séjourné temporairement au pays sur la base d'un permis d'études ou de travail. Au Canada, ce pourcentage était de 7,5 %⁴².

⁴²Ces chiffres excluent les demandeurs d'asile reconnus réfugiés. Légalement, compte tenu des règles fédérales, la plupart de ces personnes ont cependant dû présenter leur demande de résidence permanente à l'étranger.

Au Québec comme ailleurs, on s'entend généralement pour reconnaître que la clientèle des étudiants internationaux contribue au développement de l'économie du savoir, au dynamisme de la recherche et au développement des connaissances. En outre, dans certaines régions, la venue de ces étudiants est vue comme un moyen de permettre le maintien de programmes en pénurie d'étudiants réguliers. Ces divers éléments ont amené le MICC, il y a quelques années, à travailler en collaboration avec des établissements d'enseignement des régions et des partenaires régionaux à la promotion des études au Québec. Cette promotion s'effectue dans des bassins de recrutement pour l'immigration permanente. Les étudiants potentiels peuvent ainsi être informés dès cette étape des possibilités d'immigration permanente, des critères de sélection du Québec, des perspectives d'emploi et des conditions d'accès aux permis de travail et à la résidence permanente. Compte tenu du choix des territoires où s'effectuent ces activités de promotion, cette approche n'entre pas en contradiction avec les engagements du Québec en matière de coopération internationale.

Selon les données du MELS, en septembre 2005, près de 23 200 étudiants internationaux fréquentaient un établissement de niveau collégial ou universitaire au Québec. De plus en plus d'établissements d'enseignement et d'acteurs socioéconomiques considèrent ce volume insuffisant et souhaitent une politique plus énergique d'attraction et de rétention des étudiants internationaux.

Dans un contexte où les volumes d'immigration sont élevés et où les défis en termes d'intégration sont importants, la clientèle des personnes en séjour temporaire est particulièrement intéressante. Dans la mesure où des objectifs d'immigration permanente sont visés, une étroite collaboration entre les diverses instances concernées apparaît de plus en plus nécessaire afin de s'assurer que ce mouvement participe au mieux à l'atteinte des objectifs du Québec. Sous l'angle de l'immigration, il importe également de poursuivre les efforts visant à lever les irritants, traiter les demandes avec célérité et voir, avec le gouvernement fédéral, à ce que les décisions du Québec soient rapidement suivies d'effets.

Regard sur l'expérience étrangère

Dans certains pays, ce sont les employeurs qui procèdent à l'embauche après avoir été soumis à des vérifications plus ou moins sévères quant à la non-disponibilité de travailleurs locaux et quant aux conditions liées à l'emploi offert. C'est ce qu'on retrouve généralement en Europe.

Par ailleurs, plusieurs pays recrutent et sélectionnent une importante proportion de leurs immigrants permanents parmi les étrangers déjà présents sur leur territoire à titre temporaire, comme travailleurs ou comme étudiants internationaux. Aux États-Unis, en 2002, 77 % des étrangers admis à la résidence permanente dans la catégorie des travailleurs étaient déjà présents sur le territoire. En 2003, en Australie, cette proportion atteignait 33 %, et en Nouvelle-Zélande, elle était de 55 %.

Certains pays font en outre ouvertement la promotion de leurs établissements d'enseignement auprès de clientèles étrangères dans le but précis d'en retenir un certain nombre comme résidents permanents au terme de leurs études. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont particulièrement actifs à cet égard.

D'autres politiques visent également à répondre plus adéquatement et plus promptement aux besoins. Ainsi, en ce qui a trait aux professions réglementées, l'Australie exige que les acquis aient été évalués formellement avant d'accepter la demande de résidence permanente. Comme d'autres, ce pays est également très exigeant quant aux connaissances linguistiques préalables requises des candidats.

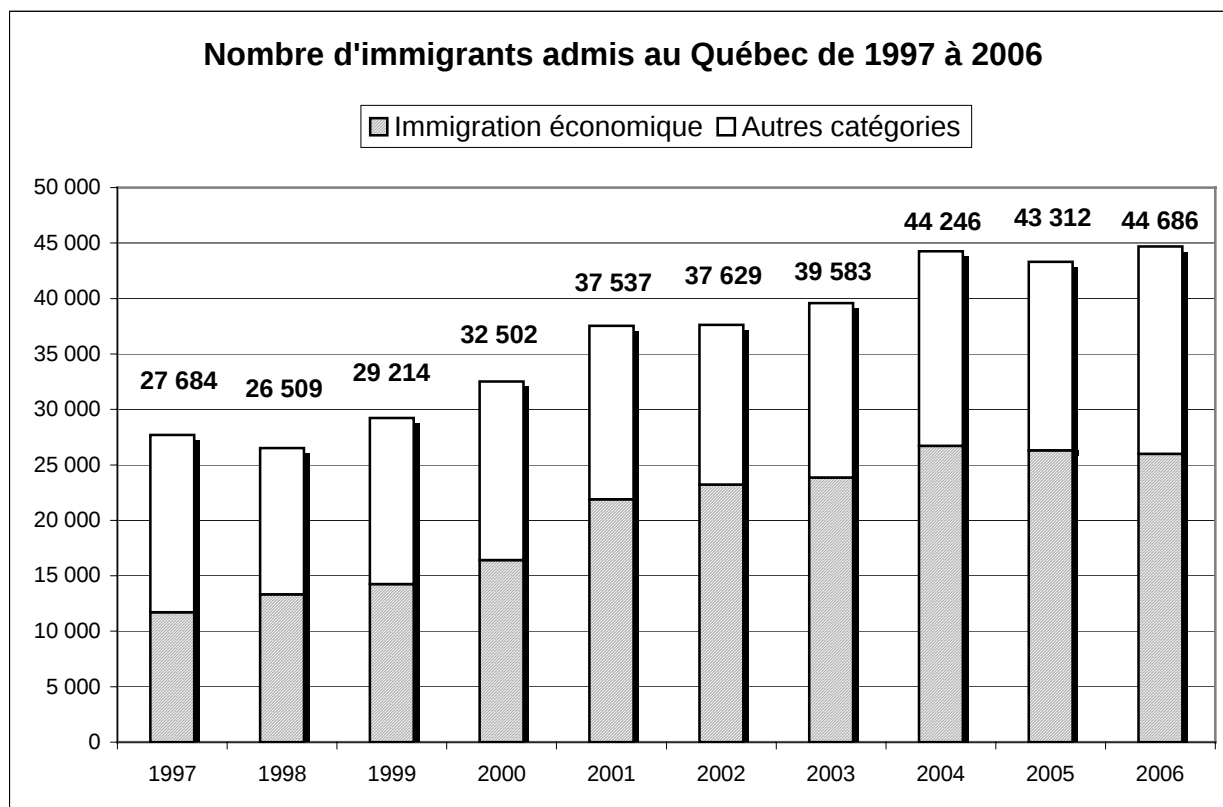
4.3. L'évolution de l'immigration permanente au Québec au cours des dix dernières années

Avant d'examiner ce que pourrait être l'immigration au Québec au cours de la période 2008-2010, il apparaît intéressant de faire état brièvement de l'évolution des volumes et de la composition de l'immigration au cours des dix dernières années et de regarder de plus près les données quant à l'immigration admise en 2006.

Comme le révèle le graphique qui suit, exception faite de l'année 2005, l'immigration au Québec a crû de façon constante depuis 1998, le volume d'admissions passant de 26 509 en 1998, à 44 686 en 2006, ce qui représente une augmentation de 68,6 %.

Cette croissance de l'immigration est en grande partie attribuable à l'augmentation de l'immigration économique, et tout particulièrement à celle des immigrants travailleurs dont le nombre est passé de 7 600 en 1997 à quelque 23 500 en 2006.

Graphique 7



Cette augmentation du nombre et de la proportion des travailleurs qualifiés a eu un effet sur le profil général de l'immigration. Ainsi en est-il pour les caractéristiques suivantes :

- **Connaissance du français :** La proportion d'immigrants connaissant le français à l'arrivée, qui était inférieure à 35,7 % en 1997, atteignait 57,7 % en 2006.
- **Scolarité :** Chez les personnes âgées de 15 ans et plus, le pourcentage de personnes ayant moins de 12 ans de scolarité est passé de 28,9 % pour la période 1997-2001 à 19,1 % pour la période 2002-2006. À l'inverse, la proportion des immigrants ayant 14 ans ou plus de scolarité est passée de 49,4 % à 63,3 %.
- **Âge :** La proportion de jeunes adultes de 25 à 34 ans est passée de 33,5 % pour la période 1997-2001 à 37,6 % pour la période 2002-2006.

L'IMMIGRATION PERMANENTE AU QUÉBEC EN 2006

En 2006, le Québec a accueilli 44 686 immigrants, soit un volume comparable à celui des deux années précédentes.

Cette immigration se subdivise de la façon suivante :

- Immigration économique : 58,2 % (53 % pour les travailleurs qualifiés, 4 % pour les gens d'affaires)
- Regroupement familial : 23,3 %
- Réfugiés et personnes en situation semblable : 15,9 %
- Autres immigrants: 2,9 %

Le poids relatif de l'immigration sélectionnée est de 66 %.

Les caractéristiques de cette population immigrante sont les suivantes :

- Elle est jeune : 70 % des immigrants ont moins de 35 ans.
- Elle se partage à peu près également entre hommes et femmes.
- Elle connaît le français dans une proportion de 57,7 %; chez les travailleurs qualifiés, cette proportion est de 73,9 %.
- Elle est scolarisée : plus de 6 personnes sur dix, âgées de 15 ans et plus, possèdent au moins 14 années et plus de scolarité.
- Elle déclare se destiner au marché du travail à 58,7 % (chez les immigrants de 15 ans et plus).
- Les principales catégories professionnelles des personnes se destinant au marché du travail sont celles des sciences naturelles et appliquées; des affaires, de la finance et de l'administration; des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique; de la vente et des services.

Les principaux pays de naissance des personnes admises en 2006 sont les suivants :

- Algérie, 4 597
- France, 3 236
- Maroc, 3 031
- Chine, 2 433
- Colombie, 2 172
- Roumanie, 2 028
- Liban, 1 802
- Haïti, 1400
- Inde, 1 280
- Mexique, 1 131

À bien des égards, ces caractéristiques de l'immigration récente au Québec sont le résultat de décisions prises par le Québec quant à la gestion de son immigration et, notamment, de la mise en œuvre des orientations retenues par le gouvernement du Québec au terme de l'exercice de planification de l'immigration pour la période 2005-2007, soit :

- D'assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007.
- D'augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions.
- D'assurer la progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés dans les admissions.
- De maintenir à au moins 50 % la proportion des personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions.

La réflexion et les discussions auxquelles donnera lieu le présent exercice de planification de l'immigration permettront d'éclairer les décisions à venir quant aux orientations à privilégier pour le prochain triennal.

5. LES SCÉNARIOS

L'exercice de détermination des niveaux d'immigration consiste à tenter de trouver un point d'équilibre entre des éléments de différentes natures, potentiellement contradictoires. Ainsi, alors que certains éléments militeraient en faveur de niveaux d'immigration très supérieurs à ceux que reçoit le Québec, d'autres éléments peuvent conduire à une lecture différente de la situation.

Dans ce contexte, cinq scénarios d'évolution des niveaux d'immigration pour la période 2008-2010 sont ici envisagés. Par rapport au volume d'admissions prévu pour 2007, soit un volume se situant entre 43 800 et 46 000 admissions, ces scénarios se présentent de la façon suivante :

- Scénario 1 : réduction de l'immigration (40 000 admissions en 2010)
- Scénario 2 : stabilisation de l'immigration (46 000 admissions en 2010)
- Scénario 3 : croissance légère de l'immigration (50 000 admissions en 2010)
- Scénario 4 : croissance moyenne de l'immigration (55 000 admissions en 2010)
- Scénario 5 : croissance élevée de l'immigration (60 000 admissions en 2010)

Les éléments communs aux différents scénarios

D'entrée de jeu, il faut souligner que plusieurs éléments sont communs aux cinq scénarios. C'est d'abord le cas pour les composantes de l'immigration qui ne font pas l'objet de sélection :

- **Dans le cas de la catégorie du regroupement familial**, l'évolution des admissions est influencée par les niveaux d'immigration au cours des années antérieures, une grande partie des parrainages étant réalisés par les nouveaux arrivants. Advenant une stabilisation ou une réduction du volume global des admissions, l'effet sur le regroupement familial ne se ferait sentir qu'au bout de quelques années, au-delà du cycle triennal visé par le présent exercice. Il est donc prévu que le volume d'admissions dans cette catégorie continuera de croître légèrement passant de 10 600 à 10 800 de 2008 à 2010 (il était de 10 408 en 2006).
- **Dans le cas des réfugiés reconnus sur place**, l'évolution et la composition de ce mouvement au cours des années récentes permettent de prévoir un volume d'admissions similaire à celui prévu pour 2007, soit environ 4 600 par année, de 2008 à 2010.

Par ailleurs, dans les cinq scénarios, les volumes d'admissions sont également les mêmes pour les deux composantes suivantes, même si ces mouvements sont soumis à la sélection du Québec :

- **Le mouvement des « autres catégories économiques »**, qui est essentiellement composé des aides familiaux⁴³, dont le volume d'admissions est estimé à 700 personnes par année.
- **Les personnes accueillies au Québec pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public** (les « autres immigrants »), dont le nombre est estimé à 1 600 par année.

Quel que soit le scénario, ces quatre composantes du mouvement d'immigration devraient totaliser 17 700 admissions en 2010.

Les éléments qui diffèrent

Les scénarios envisagés diffèrent donc uniquement par le nombre d'admissions de travailleurs qualifiés, de gens d'affaires et de réfugiés sélectionnés à l'étranger. Dans le scénario de réduction de l'immigration (40 000 admissions la dernière année du triennal), ces trois composantes du mouvement compteraient pour 55,8 % du total, avec 22 300 admissions en 2010. Dans le scénario de croissance élevée (60 000 admissions la dernière année du triennal), la part de ces composantes serait de 42 300 admissions en 2010 (70,5 % du total).

Pour ce qui est de la composante économique, compte tenu des limites énoncées précédemment quant aux programmes des gens d'affaires (en particulier le fait que nombre de candidats investisseurs sélectionnés par le Québec ne se concrétisent pas en admissions au Québec, mais ailleurs au Canada), les fluctuations les plus importantes ont trait aux travailleurs qualifiés :

- **Dans le cas des travailleurs qualifiés**, le volume d'admissions en 2010 serait :
 - de 18 600, dans le scénario de réduction (40 000 admissions);
 - de 28 000, dans le scénario de croissance légère (50 000 admissions);
 - de 37 400, dans le scénario de croissance élevée (60 000 admissions).
- **Pour les gens d'affaires**, le volume d'admissions en 2010 serait :
 - de 1 400, dans le scénario de réduction (40 000 admissions);
 - de 1 800, dans le scénario de croissance légère (50 000 admissions);
 - de 2 100, dans le scénario de croissance élevée (60 000 admissions).

⁴³ Dans le cas des aides familiaux, le nombre d'admissions dépend du nombre d'aides familiaux présents au Québec à titre temporaire et de la proportion d'entre eux qui obtiennent la résidence permanente.

- **Pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger**, le volume d'admissions en 2010 serait :
 - de 2 300, dans le scénario de réduction (40 000 admissions);
 - de 2 500, dans le scénario de croissance légère (50 000 admissions);
 - de 2 800, dans le scénario de croissance élevée (60 000 admissions).

Les impacts des scénarios

Sous l'angle démographique :

- Toute réduction de l'immigration aurait nécessairement pour conséquence de diminuer la contribution de l'immigration à l'enjeu démographique, et cet effet serait d'autant plus important que la réduction des volumes d'admissions ne peut se concrétiser que par la réduction de la taille de la composante économique dont la structure d'âge est la plus jeune.
- À l'inverse, l'augmentation des volumes d'immigration, en combinaison avec d'autres interventions, pourrait permettre de reporter l'amorce du déclin de la population totale et de ralentir la baisse de la population en âge de travailler. Comme le révèlent les projections démographiques présentées dans la section 2.1 du présent document :
 - Le maintien à long terme de volumes d'admissions de 50 000 par année, combiné à un indice de fécondité de 1,55, ferait en sorte que la population du Québec continuerait de croître jusqu'en 2051 pour diminuer lentement par la suite. Avec 60 000 admissions par année, la croissance de la population totale se poursuivrait au-delà de 2051.
 - L'effet positif de l'immigration serait encore plus significatif pour ce qui est de l'évolution de la population en âge de travailler. Avec 60 000 admissions par année, l'effectif des 20-64 ans serait supérieur en 2030 à ce qu'il est présentement.
- Par ailleurs, à moins d'une diminution de l'immigration au Canada, une réduction des volumes d'immigration au Québec aurait pour effet de réduire la part du Québec dans l'ensemble du mouvement d'immigration canadien. Or, cette part est déjà très inférieure au poids de la population du Québec (en 2006, la Québec a reçu 17,8 % des immigrants au Canada alors qu'il comptait pour 23,5 % de la population du Canada). Une croissance de l'immigration pourrait permettre de réduire cet écart.

Sous l'angle économique :

- La réduction des volumes d'immigration pourrait s'avérer problématique sous l'angle économique :
 - Du fait de ses effets sur la démographie, la diminution de la population totale et plus encore la diminution de la population en âge de travailler pouvant entraîner un ralentissement de la croissance économique et une diminution du niveau de vie;
 - Parce que cette réduction devrait venir essentiellement d'une réduction des volumes de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires;
 - Parce que la contribution de l'immigration aux besoins en main-d'œuvre et à la relève entrepreneuriale serait moindre qu'elle ne l'est présentement, et ce, dans un contexte où les besoins sont croissants.
- À l'inverse, une croissance élevée de l'immigration pourrait également s'avérer problématique sur le plan économique, si l'arrivée soudaine de volumes très importants de travailleurs provoquait un engorgement du marché de l'emploi.

En ce qui a trait à la connaissance du français :

- Une réduction de l'immigration à 40 000 admissions par année se traduirait par une très légère baisse de la proportion des immigrants qui connaissent le français à leur arrivée; celle-ci serait de 57 % en 2010, comparativement à 57,7 % en 2006.
- À l'inverse, cette proportion augmenterait à 62 % dans le scénario de croissance élevée.
- Cela dit, le nombre de personnes ne connaissant pas le français à l'arrivée serait moindre avec le scénario de réduction de l'immigration qu'avec des scénarios de croissance. Dans le premier cas, leur nombre serait de l'ordre de 17 200 en 2010. À 50 000 admissions en 2010 (scénario de croissance légère), le nombre de personnes ne connaissant pas le français à l'arrivée serait d'environ 20 000, et il passerait à 22 800 avec un volume d'admissions de 60 000 (scénario de croissance élevée). Par ailleurs, une proportion non négligeable de personnes considérées comme connaissant le français n'auront pas atteint le niveau de maîtrise requis par leur profession et devront donc parfaire leur formation.

En ce qui a trait à l'intégration :

- Toute augmentation de l'immigration se traduira par une hausse des besoins en services, qu'il s'agisse des services de francisation et de soutien à l'intégration offerts par le MICC et les organismes qu'il finance ou de ceux relevant d'autres ministères ou organismes (on pense en particulier au réseau de l'éducation, à celui de la santé et des services sociaux, à Emploi-Québec, au MESS). Les interventions visant à accroître l'ouverture à la diversité et à encourager le rapprochement et le dialogue interculturels seront également davantage nécessaires.

- Des efforts additionnels devront donc être consentis pour assurer le succès de l'intégration et maintenir un climat d'ouverture à l'immigration.

En ce qui a trait à la gestion de l'immigration :

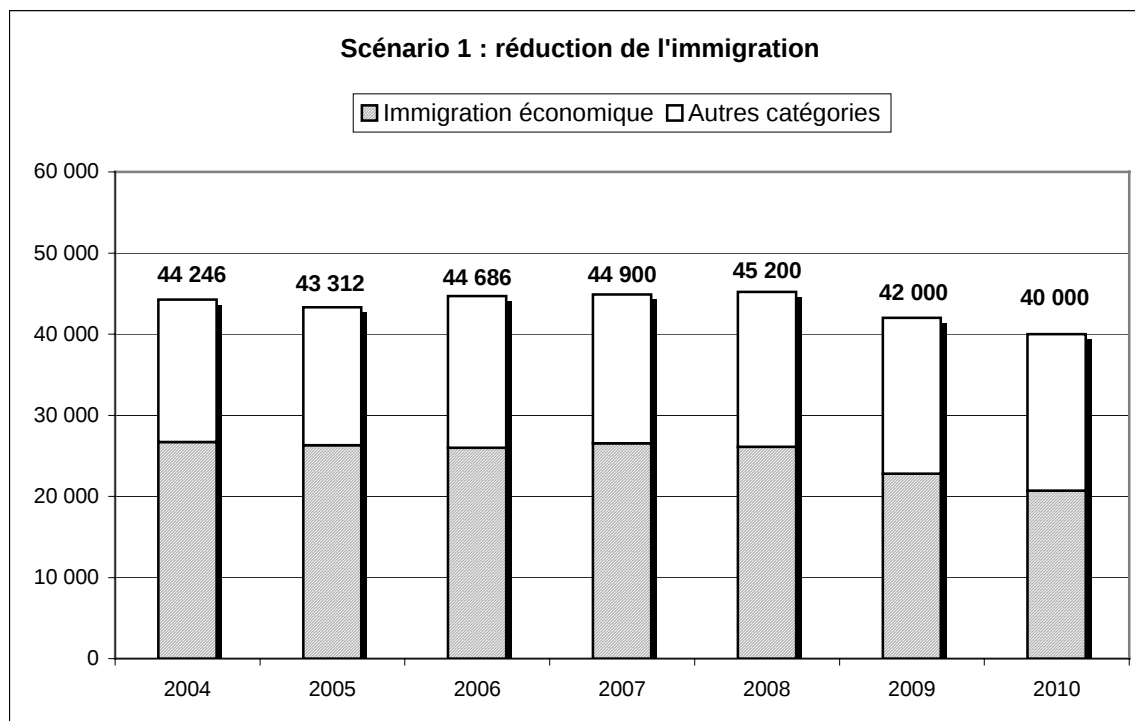
- Toute augmentation de l'immigration reposant entièrement sur l'immigration sélectionnée, et prioritairement sur celle des travailleurs qualifiés, les scénarios de croissance de l'immigration ont un impact majeur sur les activités de sélection. Compte tenu des limites des bassins de sélection de candidats possédant les caractéristiques recherchées, notamment en ce qui a trait à la connaissance du français, et de la concurrence accrue à laquelle le Québec est confronté, il faudra accroître les investissements en promotion, recrutement et sélection.
- Considérant ce qui précède et les délais entre la sélection et l'admission, même avec de tels investissements, il se pourrait que des objectifs de croissance élevée (60 000 admissions en 2010) ne puissent être atteints dans un aussi court laps de temps.

Il faut enfin ajouter que les conséquences des choix de scénarios se feront également ressentir à moyen et à long terme. Au-delà des trois ans de la présente planification, on ne saurait en effet prévoir sans difficultés un vigoureux coup de barre en sens contraire du mouvement amorcé, à la baisse ou à la hausse.

SCÉNARIO 1 : RÉDUCTION DE L'IMMIGRATION

Le premier scénario présente une orientation de réduction des niveaux d'immigration sur un horizon triennal. Le volume d'immigration diminuerait graduellement au cours de la période pour atteindre 40 000 en 2010.

Graphique 8



Scénario 1 : réduction de l'immigration^a

	Résultats			Prévision 2007		Planification triennale		
	2004	2005	2006 ^b	Min.	Max.	2008	2009	2010
Immigration économique	26 717	26 310	25 985	26 200	26 900	26 100	22 800	20 700
Travailleurs qualifiés	24 702	24 161	23 639	24 000	24 500	23 800	20 500	18 600
Gens d'affaires	1 593	1 710	1 664	1 600	1 700	1 600	1 600	1 400
Autres catégories économiques ¹	422	439	682	600	700	700	700	700
Regroupement familial	9 367	9 103	10 408	10 000	10 600	10 600	10 700	10 800
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 382	7 165	7 102	6 400	6 900	6 900	6 900	6 900
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 089	2 065	2 279	2 100	2 300	2 300	2 300	2 300
Réfugiés reconnus sur place ³	5 293	5 100	4 823	4 300	4 600	4 600	4 600	4 600
Autres immigrants⁴	780	734	1 191	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
Ensemble de l'immigration	44 246	43 312	44 686	43 800	46 000	45 200	42 000	40 000
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	66%	67%	67%	66%	64%	62%
Part de l'immigration économique	60%	61%	58%	60%	58%	58%	54%	52%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	58%	59%	58%	59%	57%	57%

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2006

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

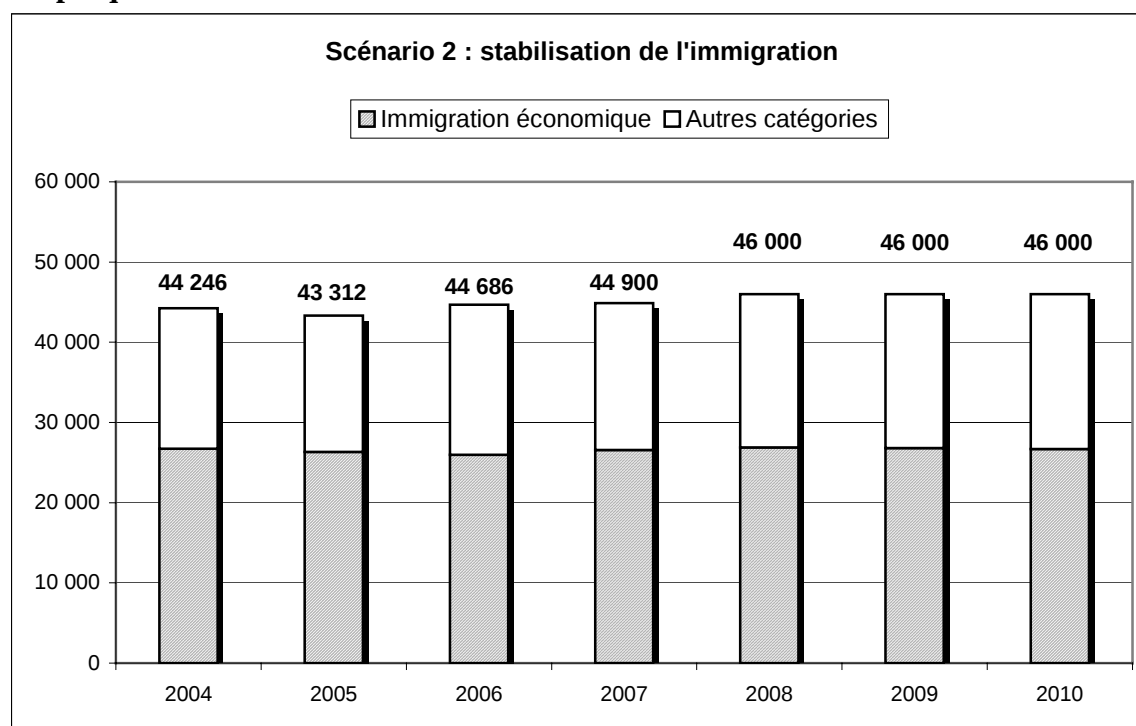
4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

SCÉNARIO 2 : STABILISATION DE L'IMMIGRATION

Le deuxième scénario fait l'hypothèse d'une stabilisation des niveaux d'immigration à hauteur de 46 000 admissions annuellement, soit un niveau très près de ce qui est actuellement prévu pour 2007, c'est-à-dire entre 43 800 et 46 000 admissions.

Graphique 9



Scénario 2 : stabilisation de l'immigration^a

	Résultats			Prévision 2007		Planification triennale		
	2004	2005	2006 ^b	Min.	Max.	2008	2009	2010
Immigration économique	26 717	26 310	25 985	26 200	26 900	26 900	26 800	26 700
Travailleurs qualifiés	24 702	24 161	23 639	24 000	24 500	24 600	24 400	24 300
Gens d'affaires	1 593	1 710	1 664	1 600	1 700	1 600	1 700	1 700
Autres catégories économiques ¹	422	439	682	600	700	700	700	700
Regroupement familial	9 367	9 103	10 408	10 000	10 600	10 600	10 700	10 800
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 382	7 165	7 102	6 400	6 900	6 900	6 900	6 900
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 089	2 065	2 279	2 100	2 300	2 300	2 300	2 300
Réfugiés reconnus sur place ³	5 293	5 100	4 823	4 300	4 600	4 600	4 600	4 600
Autres immigrants⁴	780	734	1 191	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
Ensemble de l'immigration	44 246	43 312	44 686	43 800	46 000	46 000	46 000	46 000
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	66%	67%	67%	67%	67%	67%
Part de l'immigration économique	60%	61%	58%	60%	58%	58%	58%	58%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	58%	59%	58%	59%	59%	59%

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2006

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

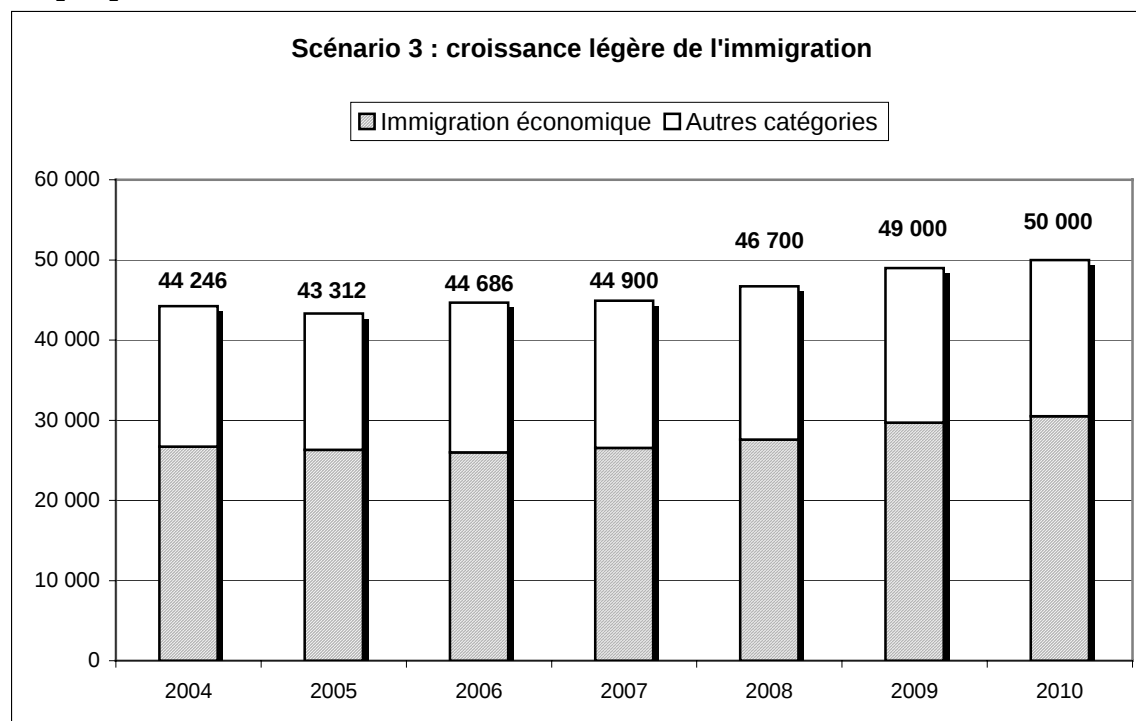
4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

SCÉNARIO 3 : CROISSANCE LÉGÈRE DE L'IMMIGRATION

Le troisième scénario fait l'hypothèse d'une croissance légère des niveaux d'immigration par rapport aux volumes d'admissions prévus pour 2007, soit entre 43 800 et 46 000. Le volume global de l'immigration atteindrait 50 000 immigrants en 2010. Le volume de l'immigration économique passerait de 27 600 en 2008 à 30 500 en 2010.

Graphique 10



Scénario 3 : croissance légère de l'immigration^a

	Résultats			Prévision 2007		Planification triennale		
	2004	2005	2006 ^b	Min.	Max.	2008	2009	2010
Immigration économique	26 717	26 310	25 985	26 200	26 900	27 600	29 700	30 500
Travailleurs qualifiés	24 702	24 161	23 639	24 000	24 500	25 300	27 300	28 000
Gens d'affaires	1 593	1 710	1 664	1 600	1 700	1 600	1 700	1 800
Autres catégories économiques ¹	422	439	682	600	700	700	700	700
Regroupement familial	9 367	9 103	10 408	10 000	10 600	10 600	10 700	10 800
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 382	7 165	7 102	6 400	6 900	6 900	7 000	7 100
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 089	2 065	2 279	2 100	2 300	2 300	2 400	2 500
Réfugiés reconnus sur place ³	5 293	5 100	4 823	4 300	4 600	4 600	4 600	4 600
Autres immigrants⁴	780	734	1 191	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
Ensemble de l'immigration	44 246	43 312	44 686	43 800	46 000	46 700	49 000	50 000
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	66%	67%	67%	67%	69%	69%
Part de l'immigration économique	60%	61%	58%	60%	58%	59%	61%	61%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	58%	59%	58%	59%	60%	60%

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2006

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

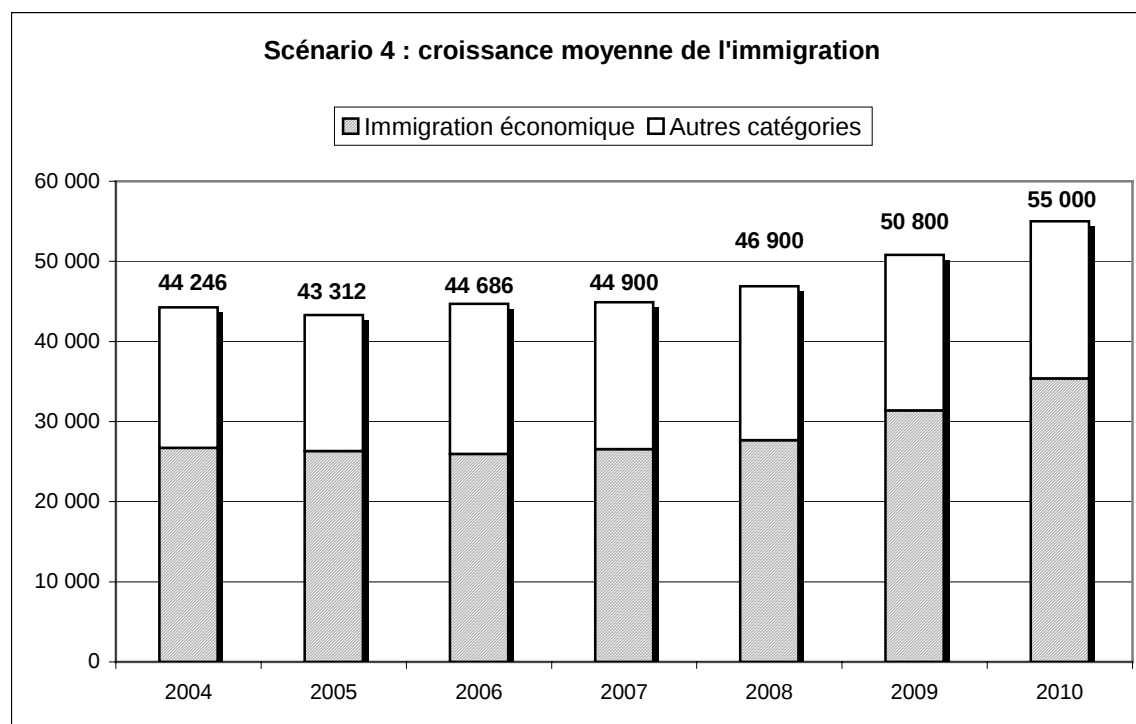
4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

SCÉNARIO 4 : CROISSANTE MOYENNE DE L'IMMIGRATION

Le quatrième scénario fait état de ce que représenteraient les niveaux d'immigration avec une croissance moyenne de l'immigration. Globalement, il s'agirait de passer de quelque 45 000 admissions en 2007, à 55 000 en 2010. Selon ce scénario, la composante économique maintiendrait sa progression, par rapport aux années précédentes, pour atteindre 35 400 admissions en 2010, comparativement au volume de 26 500 prévu pour 2007. Ce sont les travailleurs qualifiés qui verraient le nombre de leurs admissions augmenter le plus fortement. Alors que l'augmentation du volume global serait de l'ordre de 20 %, celle du mouvement économique avoisinerait 34 %.

Graphique 11



Scénario 4 : croissance moyenne de l'immigration^a

	Résultats			Prévision 2007		Planification triennale		
	2004	2005	2006 ^b	Min.	Max.	2008	2009	2010
Immigration économique	26 717	26 310	25 985	26 200	26 900	27 700	31 400	35 400
Travailleurs qualifiés	24 702	24 161	23 639	24 000	24 500	25 400	28 900	32 700
Gens d'affaires	1 593	1 710	1 664	1 600	1 700	1 600	1 800	2 000
Autres catégories économiques ¹	422	439	682	600	700	700	700	700
Regroupement familial	9 367	9 103	10 408	10 000	10 600	10 600	10 700	10 800
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 382	7 165	7 102	6 400	6 900	7 000	7 100	7 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 089	2 065	2 279	2 100	2 300	2 400	2 500	2 600
Réfugiés reconnus sur place ³	5 293	5 100	4 823	4 300	4 600	4 600	4 600	4 600
Autres immigrants⁴	780	734	1 191	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
Ensemble de l'immigration	44 246	43 312	44 686	43 800	46 000	46 900	50 800	55 000
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	66%	67%	67%	68%	70%	72%
Part de l'immigration économique	60%	61%	58%	60%	58%	59%	62%	64%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	58%	59%	58%	59%	60%	61%

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2006

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

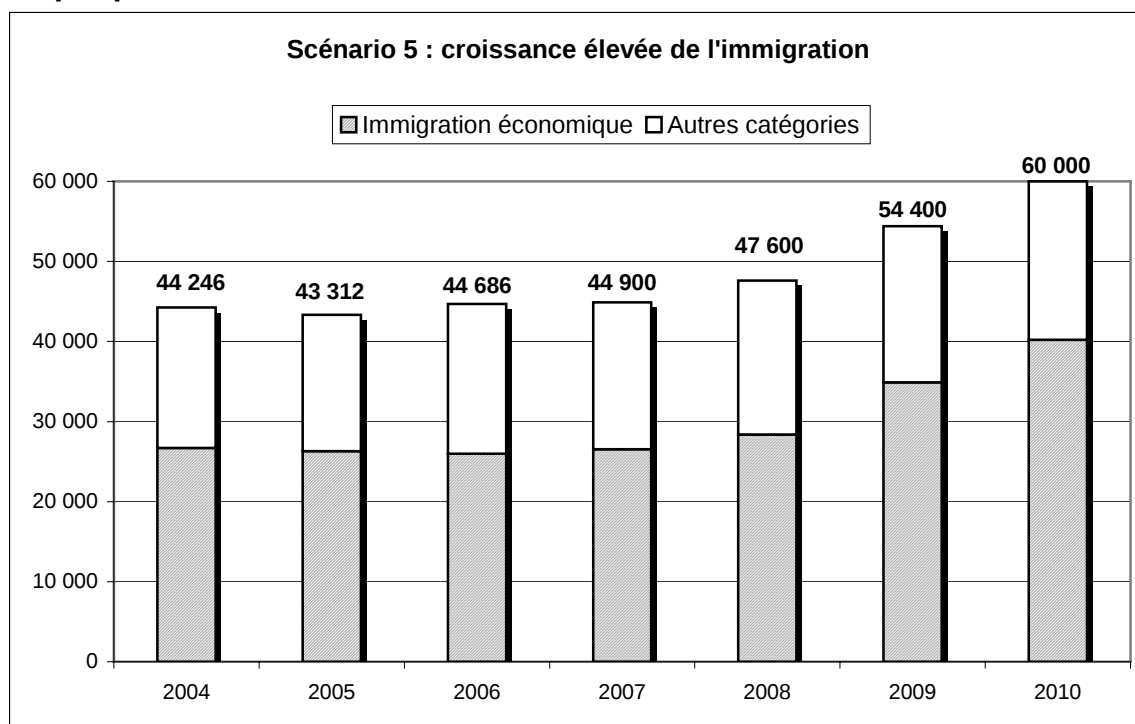
5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

SCÉNARIO 5 : CROISSANCE ÉLEVÉE DE L'IMMIGRATION

Le cinquième scénario envisage la possibilité d'une croissance élevée de l'immigration. Le volume de l'immigration au Québec atteindrait 60 000 personnes en 2010. La part de l'immigration économique, prévue à hauteur de 60 % en 2007, s'élèverait, après trois ans d'augmentation de son volume, à 67 % des admissions totales. Compte tenu du potentiel réduit d'accroissement de l'immigration de gens d'affaires, l'essentiel de l'augmentation de l'immigration reposerait sur une hausse importante du recrutement et de la sélection des travailleurs qualifiés. Le volume de cette catégorie devrait être majoré de plus de 50 % par rapport au volume prévu en 2007. Les admissions de travailleurs qualifiés devraient atteindre 37 400 personnes en 2010.

Il est possible et même probable que l'augmentation du nombre d'immigrants admis induise une légère augmentation du volume de la catégorie du regroupement familial avant la fin du cycle triennal du présent exercice. Cette augmentation prévisible est toutefois trop marginale pour qu'il soit opportun d'en tenir compte dans le cadre du présent exercice.

Graphique 12



Scénario 5 : croissance élevée de l'immigration^a

	Résultats			Prévision 2007		Planification triennale		
	2004	2005	2006 ^b	Min.	Max.	2008	2009	2010
Immigration économique	26 717	26 310	25 985	26 200	26 900	28 400	34 900	40 200
Travailleurs qualifiés	24 702	24 161	23 639	24 000	24 500	26 100	32 300	37 400
Gens d'affaires	1 593	1 710	1 664	1 600	1 700	1 600	1 900	2 100
Autres catégories économiques ¹	422	439	682	600	700	700	700	700
Regroupement familial	9 367	9 103	10 408	10 000	10 600	10 600	10 700	10 800
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 382	7 165	7 102	6 400	6 900	7 000	7 200	7 400
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 089	2 065	2 279	2 100	2 300	2 400	2 600	2 800
Réfugiés reconnus sur place ³	5 293	5 100	4 823	4 300	4 600	4 600	4 600	4 600
Autres immigrants⁴	780	734	1 191	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
Ensemble de l'immigration	44 246	43 312	44 686	43 800	46 000	47 600	54 400	60 000
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	66%	67%	67%	68%	72%	74%
Part de l'immigration économique	60%	61%	58%	60%	58%	60%	64%	67%
Proportion d'immigrants connaissant le français	55%	57%	58%	59%	58%	59%	61%	62%

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Données préliminaires pour 2006

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants